

RIFIDEC

Regroupement des Institutions du système de financement décentralisé du Congo

12ème Gerberas n° 299

Commune de Limete

Les facteurs déterminants du secteur de la micro-finance en République Démocratique du Congo

Mushi Mugumo, Ph.D.

Consultant.

Décembre 2002

Table des matières

Introduction	5
Objet de l'analyse	5
Méthodologie	6
Échantillon d'enquête	6
Présentation des résultats	7
I. Le cadre macroéconomique de la RDC	8
1.1. Situation démographique	8
1.2. Situation économique	8
1.3. Situation politique et sociale	8
1.4. Politiques actuelles du gouvernement	10
1.5. La situation de la monnaie	11
II. Etat des lieux du secteur financier	12
2.1. Les banques	12
2.2. Les institutions financières accessoirement monétaires	12
2.3. Les institutions financières non bancaires	12
2.4. Les institutions financières semi-formelles	13
2.5. La politique financière et monétaire	15
III. Pratiques de la Micro finance	17
3.1. Systèmes de crédit et d'épargne pratiqués	17
1.2. Structures	17
1.3. Clients	17
1.4. Taux d'intérêt de l'épargne et du crédit	18
1.5. Garanties exigées pour l'octroi de crédit	20
1.6. Aspects juridiques	21
1.7. Protection de la valeur	22
1.8. Sources de financement	22
1.9. Stratégies particulières des ONG de développement	25
IV. Procédures de gestion	27
4.1. Mode de collecte de l'épargne	27
4.2. Le suivi des remboursements	28
4.3. Les instruments de gestion	29
V. Les contraintes et difficultés majeures	32
5.1. Contraintes inhérentes à l'environnement économique et social global	32
5.2. Difficultés relatives à la rentabilité, l'autonomie et la capacité d'intervention	33
5.3. Les facteurs démotivants propres au système	33
5.4. Les contraintes dues à l'interférence des services publics	34
5.5. Les failles de gestion et de fonctionnement	35
VI. Facteurs déterminants et perspectives	36
6.1. L'homme	37
6.2. Les structures	38

6.3. Le renforcement institutionnel	39
6.4. La culture	40
6.5. La mobilisation des moyens	40
6.6. Le recouvrement et l'incitation à l'épargne	41
6.7. L'environnement	41
6.8. Processus sécuritaire de l'épargne et du crédit	42
6.9 La réduction des coûts	42
Conclusion : Le RIFIDEC peut – il aider ?	43
Bibliographie de référence	45
Annexe 1. Termes de référence	46
Annexe 2. Liste des unités de micro crédit rencontrées	49

Introduction

Après une longue période de léthargie, on assiste de plus en plus à l'éclosion générale des activités d'intermédiation financière de proximité et populaires à travers toute la République Démocratique du Congo, plus particulièrement au sein des grandes villes, parmi lesquelles la ville de Kinshasa. Partout des personnes s'organisent sous diverses formes pour faciliter le mouvement d'épargne et de crédit, selon leurs propres termes et les rapports de confiance éventuels qu'ils ont tissés entre eux. On remarque çà et là l'éclosion des systèmes d'épargne et de crédit allant des plus élémentaires tels que le « Kubwakisa carte » et les systèmes de mutuelles ou de crédit circulaire (ou à tour de rôle) comme le « Likelemba », jusqu'à des formes plus systématisées et apparemment mieux élaborées des projets ou des coopératives d'épargne et de crédit. Ce sont surtout ces derniers qui nous intéressent.

La thésaurisation, ainsi que ces nouvelles formes d'intermédiation drainent une masse importante d'argent qu'il est encore difficile d'estimer. La Banque centrale du Congo estime que seul moins de vingt pour cent de la masse monétaire circulant au Congo passe par l'intermédiation financière classique. Cela signifie que plus le secteur de la micro-finance se développe, se structure et rétablit la confiance, plus il pourra aider à drainer cette masse d'argent, accaparée particulièrement par la thésaurisation et la consommation circulaire rapide, se réalisant dans des structures semi-formelles peu ou pas reliées aux structures formalisées. Ce processus pourra ainsi contribuer, comme il se doit, à la renaissance des structures financières opérationnelles et au développement global du pays en favorisant l'accès d'un nombre plus large de personnes au crédit.

Les espoirs portés à la renaissance du secteur de la micro-finance ne peuvent se réaliser que si les structures d'appui à son éclosion telles que le RIFIDEC identifient clairement les contraintes tant macroéconomiques que micro-organisationnelles qui inhibent la croissance du secteur de la micro-finance. Il va de soi que par delà les contraintes, il convient de se pencher également sur l'identification des capacités et des potentialités du secteur sur lesquelles les structures d'appui peuvent asseoir une politique de soutien efficace et porteuse de fruit.

Objet de l'analyse

L'étude des facteurs déterminants du secteur de la micro-finance en RDC se situe dans le cadre des études stratégiques préliminaires à la prise des options pour un meilleur ciblage de la politique d'appui et d'encadrement du secteur de la micro-finance telle que prévue dans les missions de la REFIDEC.

L'objectif de cette étude consiste à identifier, à partir d'une analyse documentaire et de recherche sur le terrain, les contraintes majeures, tant macroéconomiques qu'organisationnelles, qui inhibent la bonne

croissance ainsi que la performance des organisations de micro-crédit au Congo et de proposer les pistes de stratégies susceptibles d'être envisagées pour en assurer l'encadrement. Il s'agit à la fois d'établir un état de lieux du secteur de la micro-finance, d'identifier les créneaux porteurs, d'analyser les contraintes et les potentialités dudit secteur et de proposer les approches susceptibles de pallier les insuffisances et les contraintes ainsi identifiées.

Méthodologie

La méthodologie pour la conduite de cette étude se situe sur les plans à la fois macro économique et micro-organisationnel. Il s'agit de situer le travail dans un cadre de la politique financière globale du pays et de saisir les contraintes globales d'ordre structurel qui affectent le développement de la micro-finance, éventuellement au plan historique et actuel, tout en se penchant à partir de l'analyse de cas et des expériences spécifiques sur l'identification des facteurs structurels, institutionnels et managériaux qui ont affecté et qui peuvent encore affecter l'évolution du secteur du crédit et de l'épargne. Elle se fonde sur la collecte et le traitement de l'information par le biais de l'analyse documentaire et de la conduite des interviews. L'analyse documentaire est fondée sur les études menées antérieurement par certains organismes internationaux et nationaux qui s'intéressent au secteur de la micro-finance et qui ont conduit des enquêtes préliminaires dans ce sens.

La technique d'entrevue assistée par un questionnaire préétabli a été utilisée au cours de l'étude. Le questionnaire qui a servi de support d'interview a été conçu de manière à répondre, autant que faire se peut, aux questions fondamentales signalées dans l'avant propos. Le questionnaire était subdivisé en six parties principales : présentation générale, politiques et stratégies d'appui à la micro finance, sécurité et pérennité des institutions, procédures de gestion, aspects juridiques des IMF, contraintes majeures exprimées. La procédure consistait à engager, mieux, à conduire un entretien à bâtons rompus avec les responsables des institutions de la micro finance. Il va sans dire que cela n'est pas allé de soi.

En effet, hésitants ou carrément méfiants, la plupart des responsables supportaient mal la présence d'un enquêteur dont l'objectif, à leurs yeux, consistait à procéder à l'espionnage pour les uns, à un audit externe pour les autres. Il a fallu ainsi un effort de persuasion pour amener l'interviewé à se livrer avec moins de biais sur les informations à fournir.

Échantillon d'enquête

Les résultats de ces analyses ont cependant été complétés par des enquêtes sur terrain basées sur un questionnaire soumis à certains acteurs non-institutionnels et aux bénéficiaires de la micro finance ainsi que par le biais de l'interview avec les gestionnaires des organismes d'appui et d'encadrement. Les interviews ont été conduites dans plus ou moins 40 initiatives de la micro finance au cours du mois de octobre 2002

particulièrement entre le 5 et le 15 octobre 2002 dans les communes de Gombe, Kasavubu, Ngiri Ngiri, Kinshasa et Bumbu.

Présentation des résultats

Le présent rapport présente les résultats de l'étude. Il commence par l'analyse du cadre macroéconomique de la RDC à la fin de l'année 2001 et au cours de l'année 2002 pour situer les contraintes majeures qui pèsent sur la situation économique de la RDC et son développement. L'angle d'analyse se focalisera en second lieu sur la situation du secteur financier et permettra d'enchaîner immédiatement sur l'identification des acteurs principaux de la micro-finance et leurs comportements. L'analyse des contraintes et handicaps majeurs débouchera sur la présentation des perspectives et l'estimation de la manière dont le RIFIDEC peut aider à l'encadrement du secteur de la micro-finance. Il s'agira d'identifier les facteurs déterminants et de proposer quelques axes de stratégie et d'actions pour aider à la re-dynamisation dudit secteur.

I. Le cadre macroéconomique de la RDC

Le cadre macro économique de la RDC est peu brillant : prévalence du chômage et du sous emploi, crise économique, inflation, incertitudes politiques et guerres ; c'est à peine croyable qu'il y ait encore une quelconque activité économique viable dans ce pays.

1.1. Situation démographique

Selon les projections, la population congolaise totale a atteint le chiffre de 52 099 000 habitants en 2000 et un taux de croissance moyen de 3,3 % l'an. 48,5 % de la population totale a moins de 15 ans. On situe en 1990 la population économiquement active (de 16 à 64 ans) travaillant ou en quête d'emplois à 18 205 000 personnes, et la population de cette même tranche d'âge économiquement inactive à 5 866 000 personnes.

1.2. Situation économique

Suite au rétrécissement des activités économiques de production, le volume du PIB se situe aux environs de 5,4144 milliards de dollars au cours de l'année 2001, soit 64,3 dollars us par habitant. La croissance du PIB par habitant au cours des dix dernières années accuse une chute annuelle moyenne de 9,07 %. Il est à 44,07 % de ce qu'il était, il y a dix ans. Le secteur du diamant est devenu le secteur stratégique pour l'acquisition des devises : il représente à lui seul 64,5 % des exportations congolaises au cours de l'année 1999 et 55,44 % au cours de l'année 2000. Les exploitants artisanaux sont devenus le plus grand producteur de diamant au Congo, Leur production cumulée dépasse en valeur la production de la MIBA¹.

Dans l'ensemble, le Secteur primaire occupe 74,4 % de la population active. Après l'agriculture, le Secteur tertiaire occupe plus de femmes par rapport à d'autres secteurs. La part du secteur des services dans la fourniture des emplois formels est passée de 19,8 % en 1992 à 42, 3 % en 1998. La part de l'économie informelle dans la création des emplois s'est accrue. Plus de 67 % de la population qui est employée est soit en situation d'auto-emploi ou œuvre dans le secteur de la petite et moyenne entreprise.

Le secteur manufacturier local a connu une régression significative. Cette régression a eu pour conséquence la fermeture en cascade de plusieurs unités de production, le rationnement et l'arrêt fréquent de la production dans de nombreuses usines qui fonctionnent à un niveau de sous utilisation de leurs capacités installées.

¹ Entre 1995 et 2000, le concours de la production artisanale de diamant se situe à 72, 57 % du total. Cela ne prend pas en compte le diamant écoulé dans la fraude. Chiffres tirés des rapports de la Banque centrale du Congo pour les années citées. Voir BIT, *le cadre macroéconomique de la RDC au 31 décembre 2001*, BIT, janvier 2002

Le secteur des infrastructures est en état de délabrement total. Les édifices publics n'ont pas été entretenus depuis des années et les routes, à l'exception éventuelle de la nationale Matadi-Kinshasa-Bandundu qui bénéficie de quelques travaux de réhabilitation financés de l'extérieur

1.3. Situation politique et sociale

Le Congo est en état de guerre et plus de la moitié de son territoire est occupée par des groupes rebelles de plusieurs obédiences soutenues par les pays voisins tels que le Rwanda, le Burundi et l'Uganda. Cela entraîne la classification du pays par la haute finance internationale comme une zone à haut risque pour les investissements et les mouvements des capitaux. En fait, sur le plan politique, le Congo connaît depuis le début de la Conférence nationale dite souveraine en 1991² une instabilité chronique des institutions qui a culminé par deux pillages perpétrés par les forces armées congolaises (91, 93) auxquelles s'était mêlée une grande partie de la population désœuvrée ainsi que par d'autres pillages résultant des conflits sociaux et des guerres à répétition ainsi que de l'occupation étrangère qui ont ruiné systématiquement l'économie du pays.³ En l'espace de cinq ans, le pays a connu deux guerres : la première guerre dite de libération (de l'AFDL) déclenchée en 1996 et qui a occasionné la chute de Mobutu en 1997 et la deuxième guerre dite d'occupation qui est en cours depuis le mois d'août 1998. Cette dernière a entraîné la partition du pays en plusieurs seigneureries de guerre préjudiciables à la libre circulation des personnes et des biens et surtout à l'épanouissement économique et à la promotion sociale. Les impératifs prioritaires de la réunification du pays et la mauvaise gestion des finances publiques font que le gouvernement a consacré peu d'appui à l'économie et que les populations congolaises ont été amenées à se débrouiller seules par plusieurs voies et méthodes pour survivre.

Et même sur le plan financier, la période des douze dernières années (1990-2002) a été une période très trouble au Congo. Les diverses mutations subies par les institutions du pays durant cette période, la perte de crédibilité et de légitimité de la part de l'Etat ainsi que la sape systématique de toutes les institutions de contrôle ont entraîné une faiblesse généralisée de la part du gouvernement ainsi qu'une gestion économique et budgétaire laxistes. Au cours de cette période, le Congo a connu deux nouvelles réformes monétaires (la réforme monétaire de BIRINDWA en 1995/6, la réforme de l'AFDL en 1998), quatre espaces monétaires différents (l'espace monétaire du Kasai utilisant les anciens francs congolais, la zone monétaire du Kivu surtout « dollarisée », la zone monétaire du Katanga consommant certains billets rejetés par l'ensemble du pays et l'espace monétaire de Kinshasa).

Comme cela est explicite davantage dans le chapitre qui va suivre, le processus a favorisé le recours par l'Etat aux avances de la Banque Centrale au-delà du niveau compatible avec les exigences de la stabilité monétaire.

² Une Conférence nationale longue et une transition très longue entraînant des coûts supplémentaires au budget de l'Etat et démobilisant les régions !

Sur le plan social, la population survit surtout grâce aux activités qu'elle mène dans le secteur informel. En effet, la situation de l'emploi au Congo démontre le niveau très fort de la prévalence du chômage et du chômage déguisé. En effet, au Congo, le chômage et l'auto-emploi constituent presque la règle face au rétrécissement constant du tissu économique et au délabrement des investissements physiques. Le secteur formel comptait en 1990 1 024 000 emplois dont 362 800 emplois dans le secteur public. Le gros lot des congolais est alors constitué par les travailleurs indépendants du secteur informel et des agriculteurs indépendants, soit 12 540 536 personnes. L'agriculture y occupe le gros du personnel soit 11 419 780 personnes.

Les données de 1998 signalent une réduction substantielle des emplois du secteur formel qui ne représentent plus que 848 500 emplois pour tout l'ensemble. Le personnel du secteur public s'est accru au chiffre de 438 200 personnes, soit de la moitié. L'auto-emploi nécessite le financement, qui malheureusement provient rarement du secteur financier bancaire moderne qui s'est enlisé lui-même dans une sorte de crise sans fin.

Il va aussi sans dire que la rémunération pratiquée par l'Etat et les entreprises est très basse et permet seulement à quelques personnes privilégiées de disposer d'un salaire susceptible de subvenir à leur besoin. En prenant l'année 1980 comme base de départ, on remarque que l'indice de salaire réel du congolais a chuté mainte fois, atteignant les 0,0... % dans le secteur privé depuis l'année 1994 et en 1998 dans le secteur public. Actuellement, plus de 50 % de la population vit avec moins de 1 dollar par jour, donc vit en deçà du seuil de pauvreté et dispose donc de peu de manœuvre d'épargne et d'accumulation.

1.4. Politiques actuelles du gouvernement

L'année 2001 a été marquée par la reprise des contacts avec la Banque Mondiale et la préparation de la reprise officielle de la coopération internationale avec les institutions de Bretton Wood.

Il convient de se rappeler qu'il ne s'agit pas d'une première. De 1983 à 1989 le Congo, alors Zaïre, a appliqué en collaboration avec le FMI une politique d'ajustement structurel dont les objectifs essentiels sont presque les mêmes que ceux poursuivis par le gouvernement aujourd'hui. Cette politique portait notamment sur la stabilisation de la monnaie et la stabilisation des prix, le redressement de la balance des paiements et la relance de l'économie par la promotion des investissements.

Dans son volet monétaire, cette politique a toujours insisté sur la lutte contre l'inflation, l'augmentation de l'épargne nationale dans le financement des investissements, la stabilisation du taux de change, la réduction du déficit budgétaire, l'obtention des taux d'intérêts positifs et une meilleure mobilisation des ressources intérieures.

Mais à cette époque déjà, les experts notaient que cette politique de rigueur avait entraîné des coûts sociaux très importants en ayant occasionné :

- le blocage du fonctionnement normal de l'Etat ainsi que du programme des investissements publics visant à réhabiliter les infrastructures de base ;
- l'effritement continu du pouvoir d'achat des salariés de la fonction publique ;
- l'accumulation des arriérés de paiement des ambassades ;
- le non-paiement des cotisations auprès des organismes internationaux, etc.

Il est à craindre que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, les mesures actuelles n'aboutissent au même blocage, si elles ne s'accompagnent pas d'une mobilisation substantielle compensatoire des capitaux internationaux. Ce qui est peu probable au regard des conditionnalités attachées à la paix, et à la réunification du pays.

La lutte contre l'inflation et la stabilisation de la monnaie occupent une bonne position dans cette politique.

Au cours des années antérieures, les données disponibles montrent que le recours de l'Etat au financement monétaire connaît des pics allant de 22,6 à 82 % alors que les statuts régissant la Banque Nationale jusqu'il y a quelque temps n'autorisent celle-ci à consentir à l'Etat des avances directes que pour un montant qui ne doit à aucun cas dépasser 15 % de la moyenne des recettes fiscales calculées sur la base des trois derniers exercices financiers. Il s'ensuit que la politique gouvernementale de recours à la planche à billet pour financer ses déficits budgétaires chroniques a été la principale cause de l'inflation et de l'effritement du pouvoir d'achat et de la valeur des épargnes de la population.

1.5. La situation de la monnaie

L'analyse de la masse monétaire révèle à la fin de l'année 1998 une accélération du rythme de formation des liquidités monétaires et quasi monétaires par rapport à l'année 1997. Ainsi, de 51,9 % en 1997, le taux d'accroissement de la masse monétaire est monté à 157,8 % une année après. Au 31 décembre 1998, la masse monétaire est évaluée à 845,0 millions Francs congolais, contre 327,8 millions FC au terme de l'exercice 1997. Plus de 60 à 70 % de la masse monétaire circule au Congo en dehors des circuits bancaires. L'intermédiation bancaire est le plus souvent ponctuelle et quasi réduite. Les efforts de stabilisation du taux de change effectués au cours de l'année 2001 dans le cadre du Programme d'urgence battent de l'aile depuis le mois de juillet 2002, entraînant de nouveau l'envolée des prix et la chute du pouvoir d'achat de la population.

Les taux d'intérêt bancaires ont varié au cours des dix dernières années au-delà de 150 % l'an. Malgré l'accalmie relative de la monnaie connue au cours de l'année 2001, particulièrement au second semestre de l'année 2001 et au premier semestre de l'année 2002, les taux d'intérêt pratiqués n'ont pas baissé de manière significative.

II. Etat des lieux du secteur financier

Avant de situer la micro-finance, il convient de dresser l'état des lieux global du système financier congolais, d'en présenter la situation et les problèmes, les contraintes et les capacités. Nous présentons donc une analyse succincte du système financier congolais. L'analyse présente les grandes institutions bancaires, la pratique du crédit et la situation globale de la monnaie.

Selon les experts en la matière, le système financier congolais se subdivise en trois catégories. Les institutions bancaires créatrices de monnaie, les institutions financières accessoirement monétaires, et les autres institutions financières non bancaires. Après la catégorie formelle on retrouve les institutions financières semi-formelles et informelles.

2.1. Les banques

S'agissant de la première catégorie, on estime à une quinzaine le nombre de banques opérationnelles en RDC, dont 1 la banque centrale. Il s'agit de la Banque centrale du Congo et de 14 banques commerciales. Celles-ci sont des banques reconnues par la Banque centrale comme créatrices de monnaie telles que la Banque Commerciale du Congo (BCDC), l'Union des Banques Congolaises (l'UBC), la Banque Congolaise du Commerce Extérieur (BCDE), la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC), la Nouvelle Banque de KINSHASA (NBK), la CITIBANK, la Banque de Crédit Agricole (BCA), La Banque Continentale Africaine au Congo (BANCOC), la Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit (COBANC), la FRASABANC, l'African Trade Bank (ATB), la Banque Internationale de Crédit (BIC), La Banque de Commerce et de Développement et la Riyad Bank. L'Etat congolais détient des participations dans certaines d'entre elles.

Leur couverture de l'espace congolais est cependant très limitée. Sept (7) banques seulement ont pu implanter des points de service en provinces sous forme d'agences ou de succursales. Leur implantation géographique suit les centres de développement industriel ou commercial et ne couvre qu'une infime partie du pays.

2.2. Les institutions financières accessoirement monétaires

Les institutions financières accessoirement monétaires comprennent des organismes tels que la CADECO et la Banque de Crédit Agricole.

2.3. Les institutions financières non bancaires

Les institutions financières non bancaires comprennent certaines entreprises publiques et parapubliques telles que le Compte Chèque Postal(CCP) de l'Office congolais des Postes et Télécommunications (OCPT en sigle), la Société Nationale des Assurances (SONAS), l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), la

Société Financière du Développement (SOFIDE)⁴, le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), et les autres Fonds Spéciaux de l'Etat créés et gérés par certains ministères pour des objectifs spécifiques. De par leur mandat, les institutions financières accessoirement monétaires et les institutions financières non bancaires participent indirectement aux structures du système financier national. Elles jouent également le rôle d'intermédiaires financiers, chacun selon sa spécificité.

Hormis le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) qui continue d'être alimenté par une taxe pré-affectée qui est prélevée sur les entreprises, tous les autres instruments financiers créés par les pouvoirs publics ne fonctionnent plus ou ont réduit leurs activités. Héritier des ex-Fonds des Conventions dissoutes au début de la transition à cause des crédits impayés et des interférences politiques, le FPI poursuit cependant la même mission que cette dernière à savoir l'octroi des crédits aux projets initiés dans tous les secteurs. Mais ce fonds n'opère vraiment qu'à Kinshasa et ses ressources sont limitées.

Ainsi, l'infrastructure de l'ensemble du système financier formel établi au Congo n'intègre que superficiellement les impératifs de développement pour ce qui est des secteurs jugés prioritaires, notamment la petite et moyenne entreprise et l'agriculture.

2.4. Les institutions financières semi-formelles

On observe cependant un dynamisme important en ce qui concerne la création de nouvelles formes d'intermédiation menées par des organisations constituées localement à partir de la base, créant un tissu financier parallèle de plus en plus dense, tout comme l'éclosion des messageries et des micro-structures de transfert d'argent qui s'implantent à la manière de Western Union et permettent à la monnaie de se déplacer sans plus avoir à dépendre des banques officielles. A titre indicatif, la Banque centrale reprend certaines d'entre elles parmi les institutions financières non bancaires. Nous préférons les considérer toutefois comme des structures semi-formelles.

Il s'agit notamment des institutions reprises ci-après :

- La Fédération des Caisses Populaires des Crédits LUYMAS (FCPCL-CBCO);
- La Coopérative Centrale d'Epargne et de Crédit de la Communauté Evangélique de l'Alliance au Congo (COOECEC-CEAC) ;
- La Coopérative Centrale d'Epargne et de Crédit de la 23^{ème} Communauté Evangélique du Congo (COOECEC-CEC) ;
- L'Union des Caisses Populaires pour le Développement (UCPD-Katanga) ;
- La Caisse Populaire Centrale de Crédit TUJENGE (CPCT-KATANGA);
- La Centrale des Coopératives Populaires du Katanga (CECCOP);
- La Caisse Chrétienne d'Epargne et de Crédit Kananga (CEACEC) ;
- La Centrale de la Caisse Populaire et de Crédit Agricole (CAPECA-Kananga) ;
- La Caisse Chrétienne d'Epargne Agricole (COOCEA-Kananga) ;
- La Coopérative Centrale d'Epargne et de Crédit (COOECEC-Kananga) ;

⁴ En faillite

- La Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit (COODEC-Basankusu) ;
- La Coopérative de développement d'épargne et de crédit (CODEC-Kasai) ;
- La Coopérative de développement d'épargne et de crédit (CODEC-Bunia) ;
- La Caisse Populaire de Kikwit (C.P.K) ;
- Le Crédit Populaire Congolais (C.P.C) ;
- La Coopérative Financière pour le Développement au Congo (COOFICO-Butembo) ;
- La Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit au Kivu (COOCEC-Kivu) ;
- La Coopérative d'Épargne et de Crédit IMARA, etc.

Une bonne partie de ces coopératives d'épargne et de crédit se fonde sur les églises confessionnelles. Toutes sont rapprochées de la base et animées par des leaders des organisations non gouvernementales de développement. Leur encadrement peut apporter un soutien efficace à la mobilisation de l'épargne locale et à l'octroi des crédits pour l'auto emploi et la création des petites unités de production dans la mesure où leur soubassement philosophique et idéologique se fonde sur l'auto prise en charge et le développement des communautés à la base.

L'intermédiation bancaire est donc peu développée au Congo de telle sorte qu'il s'y est créé une culture du cash, de la thésaurisation et des circuits d'arrangements financiers parallèles obéissant à leur propre logique dans les transactions. On estime à 20 % seulement les opérations économiques qui s'effectuent à travers les banques. Une partie importante de ces opérations a donc déserté les guichets bancaires pour se réfugier dans l'informel.

Plusieurs autres causes externes et internes sont à l'origine des difficultés et des contre performances du secteur bancaire congolais. La réglementation bancaire et les interférences de la Banque Centrale dans le plafonnement du crédit, la dépréciation constante de la monnaie, le recul et le ralentissement de l'activité économique formelle, la modicité des rémunérations, les crises et les guerres, les pillages, la non-diversification des services et le manque de stratégie vers l'encadrement général de toutes les bourses et le développement de la culture de l'épargne font que les banques congolaises traversent une crise endurante inconnue sous d'autres cieux en Afrique. Le fait de posséder un compte est un luxe dont se sont passés la plupart des individus, même intellectuels, depuis longtemps.

Par ailleurs, l'organisation fortement centralisée des banques et leurs méthodes de travail sont encore archaïques. Elles n'ont pas suivi les évolutions technologiques et professionnelles qui sont apparues dans la fonction ces dernières années. Il en résulte une insatisfaction totale de la clientèle du fait, notamment, de la rigidité, de la lenteur et de la lourdeur qui caractérisent leurs procédures et les modalités d'accès à leurs services.

Le secteur bancaire congolais est en cours de restructuration. Le gouvernement congolais, avec l'appui du FMI a mis en place depuis le mois de mars 1998 un Comité de Restructuration du Secteur Bancaire (COREBAC) dont les principales tâches portent sur la définition d'un cadre légal et réglementaire de

restructuration bancaire, la liquidation des banques en faillite, la restructuration des banques en difficulté et la redynamisation des Coopératives d'épargne et de crédit. Les résultats de ce mouvement ne sont pas encore connus, mais une série de lois est en préparation tandis que d'autres, notamment pour garantir l'autonomie de la Banque centrale et pour réglementer les coopératives d'épargne et de crédit, ont été approuvées par le parlement et promulguées par le Chef de l'Etat.

2.5. La politique financière et monétaire

C'est surtout au niveau de la politique monétaire que l'instabilité et l'inconstance des diverses politiques gouvernementales se sont manifestées. Après avoir connu plusieurs réformes monétaires, plus de trois depuis l'indépendance, réformes qui ont contribué à paupériser la population surtout dans le monde rural en réduisant à néant leurs épargnes et les obligeant à repartir à zéro, la monnaie congolaise, jadis stable et crédible durant la période coloniale et une bonne partie du régime de Mobutu a entamé depuis les années 80 une chute libre de sa valeur. Cette chute est certes liée à la baisse généralisée des activités économiques dans tous les secteurs. Mais elle est aussi attribuée principalement aux pratiques telles que le recours au financement monétaire pour résorber les déficits chroniques du budget de l'Etat.

Les conséquences désastreuses de la gestion laxiste de la monnaie ont occasionné jusque durant la première moitié de l'exercice fiscal 2001 une inflation chronique qui a atteint plusieurs chiffres, l'effondrement du système bancaire, ainsi que la perte généralisée du pouvoir d'achat ayant rendu la population congolaise encore plus pauvre qu'elle n'a jamais été.

Les autorités congolaises à l'heure actuelle font de la stabilisation de la monnaie et la maîtrise de l'inflation l'objectif de leur bataille afin de pouvoir jeter les bases de la reprise économique. Le pays a connu une accalmie bénéfique sur ce volet depuis bientôt huit mois.

Il s'agit en fait de la reprise du volet principal des mesures d'ajustement structurel qui ont été essayées à répétition au Congo notamment avec l'appui du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale qui insistent notamment sur la réduction du recours au financement de déficit par la planche à billet, la compression de l'offre de la monnaie et des dépenses de l'état.

Tout récemment, en 1998, le gouvernement congolais issu de l'aboutissement de la révolution de l'AFDL en mai 1997, avait procédé à une réforme monétaire pour se démarquer des politiques monétaires anciennes. En accompagnement de cette réforme, un vaste programme de restructuration du secteur bancaire fut également entrepris et une politique de maîtrise du cadre macroéconomique, voire même de gestion de l'économie par le biais d'un plan à court terme, le plan triennal minimum fut entamé.

Comme antérieurement, cette période jusqu'à ce jour a été marquée par des cycles d'hyper-inflation suivis par des périodes de déflation non soutenues cependant par la reprise économique ni par l'amélioration générale des revenus et des conditions de vie de la population.

La mise en circulation du franc congolais au cours de l'année 1998, le 30 juin, deux mois avant le début de la nouvelle guerre, a permis la réunification de l'espace monétaire national et de rétablir de façon mitigée l'intermédiation financière des banques. Cependant, l'effort de compression des dépenses n'a pas été poursuivi, principalement à cause de la guerre d'agression et de la nécessité de disposer de ressources pour soutenir la défense du pays.

C'est ainsi que depuis la deuxième moitié de 1998, le Congo a connu une forte période d'accélération de la dépréciation de la monnaie qui a perduré jusqu'à l'entrée en vigueur du programme intérimaire renforcé au mois de juin 2001. Les années 1997 et 2001 connaissent une période de déflation brusque mais éphémère. Au cours de l'année 1997, période d'accès de l'AFDL au pouvoir, le taux d'inflation est tombé miraculeusement à 13,7 % à cause surtout des performances du deuxième semestre, ce, malgré une chute brutale du PIB estimée par la Banque Centrale à 6,4 %. En l'absence d'une loi des finances, l'Etat a fonctionné depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année 2001 sans budget formel.

Selon les rapports officiels de la Banque Centrale, la décélération de l'expansion de la masse monétaire durant cette période (1997) s'est effectuée en deux phases : dans la première phase, le volume des liquidités monétaires a progressé de 94,3 % au cours des quatre premiers mois de l'année, tandis que dans la deuxième phase couvrant les huit derniers mois, la masse monétaire a baissé de 21,8 %.

La déflation brusque connue dans la deuxième phase de l'année 1997 serait due à une série de mesures prises par la Banque Centrale à cette époque, notamment :

- l'ouverture d'un nouveau compte général du trésor dont les mouvements en recettes et dépenses ne devaient pas être consolidés avec ceux de l'ancien compte du trésor,
- le non-recours aux avances directes de la Banque centrale pour couvrir les déficits de la trésorerie,
- les paiements des impôts, droits et taxes aux seuls guichets de la banque centrale,
- la limitation des dépenses à hauteur des recettes effectivement recouvrées.

D'autres analystes y ajoutent les excédents budgétaires réalisés entre juin et octobre 1997, l'arrêt des émissions monétaires durant cette période, le rabattement des salaires dans la fonction publique, à la Banque centrale notamment et dans les entreprises publiques de l'ordre de 10 à 30 %, ainsi que le plafonnement de leurs frais de fonctionnement à un niveau minimal.

La même situation de déflation brusque est observée au cours de l'année 2001 presque à cause des mesures similaires, parmi lesquelles figure en première position l'arrêt des émissions monétaires pour financer les déficits budgétaires de l'Etat et le plafonnement des dépenses de fonctionnement.

Au cours des deux périodes, la victoire gagnée sur l'inflation par la stabilisation de la monnaie s'accompagne par un certain malaise social à cause de la diminution brutale des moyens de paiement disponibles dans l'économie. Et le cycle de dépréciation monétaire reprend toujours le dessus.

III. Pratiques de la Micro finance

Il convient de compléter le tableau dressé plus haut en nous penchant sur la pratique du micro-crédit à Kinshasa. Cela revient à examiner la nature des systèmes, les sources de financement et les diverses conditions appliquées soit pour accéder au crédit, soit pour sécuriser les fonds, soit pour également en garantir la valeur. Compte tenu de la spécificité des ONG de développement et de leurs interventions dans ce domaine, un mot également sera réservé de manière indirecte sur les appuis extérieurs et l'action des ONGD dans le domaine du micro-crédit.

3.1. Systèmes de crédit et d'épargne pratiqués

La panoplie est variée. Pour certains, il n'y a pas d'épargne, le crédit étant accordé aux membres en fonction de l'urgence des besoins. Il s'agit dans ce cas d'un crédit d'entraide. Dans d'autres institutions, chaque membre a droit à un seul crédit, une seule fois par an. Dans d'autres encore, la mobilisation de l'épargne constitue un facteur déterminant dans la re-dynamisation des structures et même une des garanties exigées en matière d'octroi de crédit.

3.2. Structures

Étant donné les charges d'exploitation qui pèsent sur chaque IMF, elles sont contraintes d'adopter des structures trop petites qu'elles croient être adaptées à leur organisation. Ce qui rend le travail pénible et inefficace car les opérations ne sont pas bien enregistrées (natures) et il y a absence de contrôle. Étant donné cette difficulté, elles sont obligées d'adhérer dans des réseaux, dans l'espoir d'y trouver de la matière pour une organisation efficace et surtout de l'argent frais en vue de répondre aux sollicitations multiples des membres. Elles disposent généralement de statuts qui prévoient l'existence d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'un secrétariat exécutif, d'un comité de crédit et d'un comité de surveillance.

Les COOPECSS, tout comme les ONG sont reconnues par l'Etat ; à la simple différence que les activités d'épargne et de crédit des ONG ne sont pas suivies de près par la banque centrale.

Cependant, elles s'efforcent toutes de contrôler le mouvement de chaque membre par le biais des fiches de renseignement. Au travers des fiches, elles sont informées des activités exercées par les membres et savent d'avance à quoi le crédit accordé servira. Néanmoins, il est des ONG qui accordent aussi des crédits à ceux qui n'ont aucune activité ; le crédit servira à en créer.

3.3. Clients

Les clients sont de trois nature : le groupe cible visé par les ONGD dans leur encadrement, les épargnants et les sollicitateurs de crédit. En général, là où se pratique l'épargne et le crédit, le client doit assumer les deux fonctions ou peut les assumer selon le cas à des périodes différentes, le crédit étant préalablement lié à une épargne d'au moins un à trois mois en moyenne avant d'en solliciter la faveur.

Chaque IMF est limitée dans les fonds qu'elle consacre au crédit. Pour certains, les volumes de crédit susceptibles d'être offerts sont limités à 50 % des fonds dévoués à l'exploitation, de manière à conserver le reste pour les remboursements immédiats et fortuits qui ne manquent jamais d'intervenir à longueur de semaine. Pour d'autres, le plafond des crédits atteint 60 %. Rares sont les IMF qui estiment être capables d'aller au-delà de ce chiffre sans s'exposer à la perte de confiance de la part de leurs membres.

S'agissant du crédit, les COOPECSS en accordent généralement sur base du rapport ou proportion Epargne réalisée-crédit sollicité et en ayant au départ un plafond à ne pas dépasser. Par contre, les ONG accordent des crédits sur base d'un plafond fixé au départ sans nécessairement tenir compte de l'épargne réalisée.

S'agissant du plafond du crédit, il dépend d'une institution à une autre. La moyenne de crédit accordé varie entre 7 dollars et 350 dollars dans certains organismes de mutualité, tandis que dans d'autres, le plafond va de 7 dollars à 5000dollars US. Pour les institutions qui combinent l'épargne et le crédit, le plafond est variable en fonction des priorités du moment. Pour la grande majorité, le crédit est accordé aux épargnants de la structure. Seules quelques ONG les accordent aussi aux individus du groupe cible sans conditionnalité pourvu qu'ils consacrent ces fonds à l'auto emploi en vue de sortir de la pauvreté.

Unaniment, les gens préfèrent déposer leur argent dans les IMF parce que celles-ci sont des banques de proximité où la liquidité est permanente. La population vient vers les IMF à cause de la proximité dont elles font preuve. Comme le contact est facile, elle n'est pas vraiment inquiète au sujet de sa COOPECS ou ONG.

3.4. Taux d'intérêt de l'épargne et du crédit

En principe, la plupart des IMF pratiquent la rémunération de l'épargne en même temps qu'elles fixent également des intérêts mensuels sur les crédits qu'elles accordent. Mais paradoxalement, les taux de rémunération de l'épargne sont vraiment minimes et insignifiants tandis que les taux d'intérêts sur les crédits sont substantiels, lorsqu'ils sont reportés sur toute une année, et les remboursements doivent être effectués dans des délais très brefs. Le taux d'intérêt de l'épargne se calcule seulement pour les comptes à terme; à partir de 3 mois pour les COOPECS CEAC et les MEC de l'ADECOM tandis que les COOPECS n'accordent pas intérêt. Il s'agit là d'une pratique qui décourage l'immobilisation de longue durée de ses fonds et qui réduit la capacité de toutes les IMF de drainer une quantité d'épargne appropriée. En fait, souvent seules les personnes qui ont en vue la sollicitation prochaine d'un crédit s'avisent à entamer le processus d'épargner en vue d'être qualifié. Cet aspect de chose devrait inciter les organisations d'appui à considérer sérieusement la problématique de rémunération équitable de l'épargne.

Pour les MEC, les COOPECS-DEV et COOPECSI, c'est la commission de crédit qui calcule l'enveloppe de crédits, alors que dans les COOPECSS-CEAC, c'est le gérant qui le fait.

Le taux d'intérêt varie entre 1 et 5 % le mois sur le crédit restant pour les COOPECSS. De nouveau la pratique n'est pas unanime. Pour les CCOPEC CEAC le taux d'intérêt est de 5 % par mois (sur le capital restant), pour les COOPECSI, il est de 20 % par mois (sur le capital restant) tandis que pour les

COOPECS-DEV il se hisse à 15 % par mois (sur le capital restant.). Les MEC s'arrêtent généralement au taux de 5 % par mois (sur le capital restant.)

Les taux d'intérêts attachés au crédit varient également selon la nature du domaine d'investissement dans lequel le crédit a été opéré. Le tableau suivant présente à titre indicatif le taux pratiqués par certaines structures de la micro finance en rapport avec les branches d'intérêt telles que le commerce, l'agriculture, l'industrie, etc.

Tableau n° 1. Taux d'intérêt nominal moyen par branche de secteur de micro finance en %

Taux d'intérêt Branches	Mensuel	Trimestriel	semestriel	annuel
1. Commerce	9,3 %	18,6 %	37,5	64 %
2. Agriculture	5 %	15 %	30	60 %
3. Transformation	4,8 %	14,4 %	28,8	58 %
4. Education	4 %	12 %	24 %	48 %
5. Santé	4 %	12 %	24 %	23 %
6. Services	5 %	15 %	30 %	60 %
7. Autres	8,5 %	15 %	32 %	52 %

Ce tableau illustre à suffisance la différence qui existe dans l'application du taux d'intérêt. Il est plus élevé dans le commerce où la vitesse de rotation semble plus rapide. Quant à l'échéance, elle est fixée à un mois, trois mois, cinq mois, six mois ou une année, selon la convention entre les demandeurs et l'institution.

L'observation générale est que les taux d'intérêt pratiqués dans les micro-finances n'obéissent à aucune loi du marché dans la réglementation du crédit au Congo, et que leur développement presque stable depuis de nombreuses années constitue une réponse en vue de se prémunir contre l'inflation en récoltant rapidement les ressources prêtées et en pratiquant un taux d'intérêt qui somme toute dépasse les normes de protection contre l'inflation, même galopante.

La seule variable apparemment tenue en compte concerne surtout le coût d'opportunité optimale au cas où par exemple quelque entrepreneur devrait s'aventurer dans une initiative à rotation rapide et à réalisation de bénéfices se situant au-delà de cinquante % l'an du capital investi. De nouveau, même si ces taux sont inférieurs aux taux bancaires officiels, ils ne favorisent pas l'accès au crédit et la lutte globale contre l'inflation. Ils favorisent par ailleurs le choix pour les secteurs économiques et les opérations à peu de risques. De même ces taux finissent par rendre les bénéficiaires insatisfaits et peu enclin à repayer leur crédit en alléguant que pratiquement ils n'ont travaillé que pour repayer le crédit et qu'eux-mêmes n'en ont pas du tout bénéficié. Il importe de nouveau que la question de taux d'intérêts rémunérateurs pour les structures de la micro-finance et acceptables sur le marché soit examinée périodiquement par les

responsables de l'animation de ces structures afin que leur action puisse favoriser l'accès d'un plus grand nombre au crédit et la réduction de la peur d'entreprendre et des impayés.

3.5. Garanties exigées pour l'octroi de crédit

S'agissant des garanties, généralement pour les micro-crédit allant de 1000 francs à 10.000 francs congolais, le crédit est accordé sans exiger la garantie. La confiance et la caution solidaire font l'affaire. Pour les montants supérieurs, la garantie matérielle intervient. En effet, face à une population non bancarisée, les structures de la micro-finance privilégient essentiellement les garanties liées à la personnalité des emprunteurs comme la moralité, la caution solidaire, les contacts permanents avec les bénéficiaires, l'épargne minimum obligatoire, les salaires et les gages.

A ce propos, le membre qui sollicite un crédit doit justifier d'une épargne minimum correspondant à un certain montant en terme de pourcentage du crédit sollicité. Il s'agit de 20 % des crédits sollicités pour les uns et de 25 % pour les autres. D'autres IMF oscillent dans les fourchettes de $\frac{1}{4}$ ou de $\frac{2}{3}$ du crédit sollicité, restant entendu par ailleurs que l'activité est jugée suffisamment rentable et sans risque. Certains vont même jusqu'à exiger une épargne bloquée équivalente à 100 % du crédit sollicité.

On a eu peu de cas par exemple de partager le risque de l'emprunt en demandant à deux ou trois IMF de s'associer dans un consortium de financement ; cela est dû sans doute à la modicité des sommes exigées et aussi à la carence de concertation entre les différentes IMF.

A force de chercher à éliminer le risque et à se prémunir contre lui par des mécanismes évidents, on finit par l'augmenter. Il convient en effet d'observer le caractère incertain et auto-destructeur de ce genre de garanties. La moralité ou la personnalité constituent une caution aléatoire dans la mesure où les êtres humains sont changeants et on ne sait jamais dans quelles conditions ils se retrouvent lorsqu'ils commettent des manquements. De même les salaires, qui sont minimes et imprévisibles, sont par ailleurs protégés par la loi et il est difficile de procéder à leur saisie sans enfreindre la législation du travail. La connaissance de la rémunération aide simplement à savoir que la personne est stable et connue dans un bureau clairement identifié et que si elle le souhaite, elle peut rembourser son crédit moyennant quelques privations sans doute.

Il convient de noter ici que les hypothèques et les gages sont demandés à des PME et grandes associations.

S'agissant de la caution solidaire, il s'agit de rendre le groupe responsable du paiement de l'emprunt contacté par l'un des membres en substituant aux garanties réelles la garantie morale du groupe. Et de faire jouer la solidarité des emprunteurs pour le remboursement. Cela signifie que le crédit est cautionné par le groupe. Si cela peut marcher lorsqu'il s'agit d'un groupe spécifique comme les mamans maraîchères d'un endroit donné qui sollicitent ensemble le crédit auprès d'une COOPECS ou d'une mutuelle (et qui l'obtiennent ou l'obtiendront l'une après l'autre de manière rotative ; il est difficile d'actionner la caution solidaire lorsqu'il s'agit des crédits individualisés dont ne bénéficieront pas les membres de manière rotative

et qui est utilisé pour résoudre un besoin purement personnel n'ayant rien à voir directement ou indirectement avec tout le groupe.

En effet la caution solidaire est une stratégie employée dans plusieurs pays pour octroyer les micro crédits dans les groupes de sociétés paysannes de culture et de métier en actionnant la notion et l'esprit de solidarité prévalant au sein de ces sociétés. Elle repose sur deux hypothèses : tout d'abord que les personnes (paysans) se connaissant bien, seraient capables de sélectionner les emprunteurs sérieux et de faire pression sur les mauvais payeurs en cas de non-remboursement pour maintenir l'honneur du village. Ensuite, il existerait en milieu paysan de multiples formes de solidarité traditionnelle qui peuvent s'appliquer au crédit et permettre que les échéances des paysans « honnêtes », mais en difficulté passagère soient payées par d'autres à leur place.⁵ Malheureusement, le contexte et l'esprit Kinois rendent la méfiance généralisée entre les membres d'un groupe et rares sont les personnes prêtes à s'engager pour d'autres dans pareil cas. De même la nature diverse des activités font que même ailleurs, les taux de remboursement de crédits très élevés au démarrage de l'opération finissent par diminuer, puis se tasser quelque temps après et voire même menacer la survie de la micro-finance⁶. Malgré l'optimisme des bailleurs de fonds, hormis quelques groupes solidement constitués et qui sont très rattachés, la caution solidaire et son application restent purement théorique et peu visible dans l'octroi des crédits. On la mentionne, mais on la voit peu par exemple dans le cadre du fonctionnement habituel des COOPECSS au Congo. Cela signifie que la réflexion sur les mécanismes de garantie applicables au sein de la micro-finance n'est pas encore épuisée.

3.6. Aspects juridiques

Toutes les IMF enquêtées sont en règle avec l'Etat et toutes disposent des listes des membres qui sont des personnes morales ou physiques. De même la plupart des IMF enquêtées disposent des réglementations de la banque centrale. Mais ces réglementations semblent étouffantes, notamment pour les COOPECSS-CEAC qui avaient déposé 40 % de leurs épargnes à la banque centrale qu'elles ne savent plus récupérer.

Les COOPECSS sont les seules qui semblent être intéressées par la réglementation de la banque du Congo. Ce sont des institutions de proximité qui fonctionnent selon les principes coopératifs universels. Elles sont jusqu'alors réglementées par la loi de 1956, modifiée tout récemment ou en voie de modification. Sur le plan fiscal, la loi exonère les COOPECS de toutes contributions et de toutes charges fiscales à une condition : lorsqu'elles n'opèrent pas avec les non-membres et qu'il est prouvé qu'elles ne cherchent pas à maximiser le profit pour l'utiliser à des fins personnelles.

L'ordonnance – loi n° 72/004 du 14 janv. 1972 a mis les COOPECS sous le contrôle de la Banque Centrale du Congo qui les a astreint à l'instruction n° 1 recommandant que les épargnes des membres soient utilisées de la manière suivante :

- 10 % minimum sont destinées aux remboursements journaliers

⁵ Dominique Gentil et Yves Fournier, *Les paysans peuvent-ils devenir des banquiers? Epargne et crédit en Afrique*, éditions Syros-alternatives, Paris 1993, p. 20

⁶ Gentil et Fournier, p. 23

- 40 % du maximum sont destinés à leur distribution en micro – crédits auprès des membres
- 50 % réservés aux opérations de placement

L'adhésion à une COOPECS est assujettie au paiement d'une part sociale. Les épargnes sont à vue et non rémunérées. Cela leur coûte cher depuis des années et fait d'elles surtout des relais de la banque centrale pour la collecte de l'épargne sans aucune contrepartie en retour pour sa sécurisation. Il serait important de voir dans quelle mesure les COOPECSS peuvent négocier auprès des banques classiques le dépôt de leurs avoirs moyennant rémunération et de réaliser peut être un jour une banque des coopératives dont ils seraient eux-mêmes actionnaires et propriétaires pour conserver et faire fructifier leurs dépôts.

Par ailleurs, les relations entre les coopératives et les institutions étatiques sont tumultueuses. Il s'agit surtout de la vente des vignettes de taxes qui leur avait été accordées soit par la Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales ainsi que par la direction générale des contributions. Cette expérience mainte fois répétée s'est soldé par des litiges ayant trait au détournement des recettes collectées pour compte de l'Etat et d'autres entités administratives. Cela aboutit de fois à la fermeture sous scellé des coopératives et à la saisie de leurs biens.

3.7. Protection de la valeur

Quant la protection de la valeur des fonds, les institutions de micro-finance ont instauré plusieurs mécanismes qu'il sied de citer à titre purement exemplatif :

Aussitôt l'épargne collectée, les IMF recourent à l'acquisition des devises étrangères sur le marché de change parallèle comme valeur refuge afin de maintenir constant la valeur de l'épargne. Cela occasionne comme difficultés : 1) la dépréciation possible de la devise par rapport à l'appréciation du franc congolais ; 2) la perte du pouvoir d'achat des épargnants. De même, elles incitent les membres à épargner, à prendre le crédit et à rembourser en monnaie forte. Elles prennent souvent en charge le différentiel dû à la fluctuation de change au profit des membres et elles appliquent par ailleurs le taux nominal et le taux effectif réel, i.e. elles calculent les taux de remboursement en fonction du taux d'inflation.

On a observé aussi de cas des IMF qui utilisent des étalons matériels comme la valeur de la bière, du sac de ciment sur le marché, du sac de riz, du poulet ou d'un autre produit dont le prix est apparemment indexé sur le dollar et bien connu du public pour calculer la valeur du crédit octroyé et la valeur du remboursement attendu. Rares sont ceux qui font de même pour calculer la valeur de l'épargne.

Toutes les COOPECS ont des coffres-forts sur place tandis que les MEC n'en disposent pas.

3.8. Sources de financement

De manière générale, les éléments ci-dessous constituent les principales sources de financement des initiatives en micro-finances. Il s'agit notamment des sources suivantes :

- 1) Les épargnes libres des membres

- 2) Les cotisations des membres
- 3) Les intérêts réalisés sur les opérations de crédit
- 4) La vente des imprimés
- 5) Les frais d'engagement au crédit
- 6) Les subventions
- 7) Les lignes de crédit des institutions internationales
- 8) Le gouvernement congolais⁷
- 9) Les ambassades étrangères
- 10) Les ONG étrangères.

Le fait que nous ayons découvert une seule ONG dans notre échantillon ayant reçu les fonds d'une banque locale nous amène à considérer que le recours au découvert bancaire peut exister mais qu'il est jusqu'à présent rare.

L'intervention des ONG dans le développement et les initiatives de création des IMF, coïncidant avec la politique de lutte contre la pauvreté font que le micro-crédit est devenu de plus en plus un outil auquel on recourt dans le cadre de la recherche action ou autrement pour lutter contre la pauvreté.⁸ Même au Congo, cette pratique devient courante et des expériences abondent de plus en plus, soutenues par les organismes internationaux. En nous référant aux travaux de Dieudy Makano et de Bambi dans ce domaine, les ressources utilisées par les ONG dans le micro-crédit proviennent de trois sources :

- Les fonds propres provenant des apports des promoteurs
- Les épargnes collectées auprès des membres de l'ONG
- Les lignes de crédits reçus des différents bailleurs de fonds nationaux et étrangers⁹.

Les lignes de crédits sont en effet un système de financement destinés aux groupes de base par l'intermédiaire des ONG locales qui sont considérées par les bailleurs de fonds comme des structures de relais. Les fonds reçus en terme de ligne de crédits sont distribués sous forme de crédits auprès des acteurs à la base, particulièrement aux micro-entrepreneurs du secteur informel. Ces crédits sont souvent à court terme, ne dépassant pas 12 mois et sont distribués en nature ou en espèce. Leur remboursement est indexé sur les produits marchands pour conserver la valeur réelle du capital de départ face à la pression de la dépréciation du Franc congolais.¹⁰

On observe aussi un intérêt croissant de la part des organisations de la coopération internationale. La plupart des bailleurs de fonds qui interviennent dans la micro – finance en RDC s'inscrivent dans le cadre de

⁷ Le cas est rare, sauf pour les projets gouvernementaux et ceux qui bénéficient des fonds de contrepartie. Il y a lieu cependant de chercher à l'exploiter.

⁸ leur implication dans ce secteur a été motivée par le Sommet Mondial sur le micro – crédit tenu à Washington en février 1977

⁹ Pierre Mbambi Mazebo, **BIT/Programme d'urgence de création d'emplois, Mécanismes de financement**, janvier 2002

¹⁰ Mbambi, idem. Très souvent, ces micro – crédits qui sont dans la fourchette de 100 à 200 \$US, sont accordés individuellement ou aux groupes d'individus suscités par les ONG de relais à travers des institutions de micro – finances dont elles sont elles-mêmes promotrices (cas de la Nouvelle Chambre des Métiers, de l'ADECOM, de l'IDECOMI, du Club UNESCO BONSOMI, etc.)

la lutte contre la pauvreté et de promotion de la femme. C'est dans ce contexte que se situe par exemple le projet PECIU (Projet d'épargne et de crédit à l'informel urbain que l'UFSIA avait initié en collaboration avec les Facultés catholiques de Kinshasa pour un montant équivalant à 10 000 dollars au départ en vue d'octroyer des crédits allant de 25 à 150 dollars aux étudiants en développement et aux habitants de la commune de Kimbanseke pour les aider à monter des petites affaires productrices et partant à lutter contre la pauvreté et le chômage.¹¹

De même, on dénombre quelques projets de Coopération internationale de plus en plus actifs à Kinshasa. Il s'agit notamment des interventions de la GTZ et d'autres qui sont brièvement présentées ci-dessous, sans qu'il s'agisse d'une analyse exhaustive.

La GTZ dans le cadre de l'appui au RIFIDEC par une ligne de crédit prévisionnelle de 1.000.000 \$ US comme fonds d'appui expérimental destiné aux micro – crédits et au renforcement des capacités des IMF membres du RIFIDEC

Dans le cadre de la professionnalisation des Institutions de Micro – finances existantes, et le programme de renforcement des services financiers adaptés à la femme à travers le projet RESAF et à travers un appui au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat.¹² Les projets de la Banque mondiale à travers le BECECO octroient également des crédits aux projets de développement soumissionnaires, particulièrement dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures et des activités d'encadrement social peuvent aussi être citées quoiqu'elles ne répondent pas au critère des micro-crédits comme nous l'envisageons.¹³

Il y a également le projet Fonds Social Urbain de lutte contre la pauvreté que la Belgique a initié à Kinshasa en collaboration avec la ville de Kinshasa ; les projets du PNUD pour le renforcement des capacités communautaires dans les provinces de BANDUNDU et du BAS – CONGO ; le projet 4 K (Kinshasa, Kasaï oriental, Kasaï Occidental et Katanga) destiné au renforcement des capacités communautaires dans les quatre provinces. On peut ajouter à cela un projet d'une valeur de 1,5 millions de dollars US, à caractère humanitaire destiné aux déplacés de guerres et réfugiés des provinces du Nord et du Sud-Kivu et le projets spécifique BIT/ Banque Mondiale pour la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats qui inclut un volet important pour le micro-crédit et l'auto emploi. De même, le BIT et le ministère de l'emploi préparent en ce moment un projet concernant la création des emplois dans lequel le volet micro-crédit occupera une place certaine.

On espère qu'avec la fin de la guerre plusieurs autres appuis viendront se joindre à ces derniers pour renforcer le secteur de la micro-finance et l'intégrer dans le projet gouvernemental de lutte contre la

¹¹ Le projet PECIU sera financé maintenant par l'USOS auprès de CADICEC et INADES Formation.

¹² Déjà selon Mbambi, l'expérience test de 30.000 \$ us dont 25.000 \$ en appui crédits aux femmes et 5.000 \$US au renforcement de leurs capacités se développe avec succès (93 % de remboursement) à Kinshasa.

¹³ Le coût total par sous – projet soumissionné ne doit pas dépasser 500.000 \$US.

pauvreté, d'autant plus que l'Etat congolais est rentré en coopération avec les bailleurs de fonds internationaux.¹⁴

3.9. Stratégies particulières des ONG de développement

Les ONG interviennent dans le secteur de micro-crédit en développant un programme de micro-crédit pour la lutte contre la pauvreté notamment par l'appui-crédit aux ménages en vue du renforcement ou de l'initiation des actions génératrices de revenus (AGR) et aussi par l'accompagnement des bénéficiaires de crédit (appui technique, formation et suivi du crédit).

Elles interviennent en plus par la vulgarisation des technologies appropriées et des techniques de gestion, l'installation des cantines communautaires et même des cadres permanents d'exposition - vente des produits fabriqués par les membres. Par ailleurs, leur action se tourne vers l'encadrement des groupes sociaux bien déterminés tels que les enfants orphelins, veuves, enfants mal nourris, enfants de la rue, filles mères, femmes maraîchères, femmes vendeuses, femmes productrices des produits bien déterminés, éleveurs, agriculteurs, producteurs des biens déterminés, corporations.

Elles accompagnent leurs interventions par des actions spécifiques de formation, d'appui technique, et d'encadrement. La formation vise le renforcement des capacités des membres. L'appui technique consiste en une offre d'expertise reposant sur trois volets : la préparation des dossiers de demande de crédit, l'appui en conseils, orientation et accompagnement pour l'exécution des projets et le suivi et évaluation des conséquences et de l'impact des projets.

Ces actions accompagnent naturellement leur implication dans l'octroi de crédit et la mobilisation de l'épargne. Les ONG financent des initiatives économiques des membres sous forme de micro-crédits et de tontines améliorées (crédits rotatifs) et recourent à la mobilisation de l'épargne comme un facteur déterminant dans la re-dynamisation des structures à caractère associatif.

Il s'avère cependant que les organisations non gouvernementales de développement qui se lancent dans le processus d'octroi de crédit confrontent un dilemme important et difficile à résoudre entre l'octroi du crédit selon l'orthodoxie bancaire et la poursuite de l'objectif de développement qui est en priorité le leur¹⁵. C'est ainsi que ces projets manifestent souvent peu de souci à créer une structure viable à terme et que la recherche de l'équilibre financier reste aléatoire pour elles, leur indicateur de performance demeurant l'épuisement du crédit, le nombre de personne qui y ont eu accès et le genre d'activités qu'elles auraient initiées. Le taux de décaissement devient plus important que le suivi de l'affectation du budget et la reconstitution du capital. Les fonds ainsi gérés sont souvent des fonds perdus qui n'auront plus servi qu'une et une seule fois ou jusqu'à épuisement. Les structures qui opèrent pour le suivi des ONG engagées dans le

¹⁴ R.D.C., Programme Multisectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation « PMURR » Volumes 1 et 2, Ministère du plan, Kinshasa, mai 2002, R.D.C., Document intérimaire de stratégies de réduction de la pauvreté, Ministère du plan, Kinshasa, mars 2002

¹⁵ Voir Dominique Gentil et Yves Fournier, *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique*, Syros, Paris 1993 p. 44

micro-crédit devraient les aider à établir un équilibre entre ces deux impératifs, en même temps qu'elles pourraient s'inspirer de leurs méthodes pour l'amélioration du potentiel d'efficacité.

Les coopératives d'épargne et de crédit pêchent par contre par l'autre excès. Une partie de l'épargne qu'elles collectent est utilisée pour octroyer des crédits aux membres. Elles font fortement appel à la participation des membres, mais elles se rapprochent des banques par leur souci du taux de remboursement et de l'équilibre financier de caisse.¹⁶ La réglementation de la banque centrale existant, elles s'efforcent davantage que les mutuelles à tenir proprement les comptes ou à les maquiller plus subtilement. Elles excluent les plus démunis de leur giron, sauf si elles reçoivent des crédits sociaux. Tout cela oblige les encadreurs à rechercher une voie qui privilégie les intérêts de chaque groupe.

¹⁶ Gentil et Fournier, op. cit. p. 47

IV. Procédures de gestion

Cette rubrique aborde certains éléments qui concernent les mécanismes de gestion avant d'examiner les différentes difficultés et contraintes auxquelles sont confrontés les acteurs de la micro-finance. Nous examinons notamment le mode de collecte de l'épargne et le suivi des remboursements, les outils ou instruments de gestion, etc.

4.1. Mode de collecte de l'épargne

Toutes les IMF interrogées n'utilisent pas de collecteurs; les membres déposent personnellement leur argent au guichet. Dans toutes les IMF enquêtées, les membres sont satisfaits des montants d'épargne récoltés, parce qu'ils retirent leurs épargnes quand ils veulent et reçoivent des crédits. Cependant ils comptent augmenter les montants épargnés en cherchant d'autres membres.

Les IMF utilisant les collecteurs recourent au fonds de réserve spécial ou aux avances des administrateurs pour résoudre les problèmes de détournement d'argent.

Cependant il convient de signaler l'expérience malheureuse de la société ACCO-COODEC qui démontre les difficultés et surtout les risques qu'on encourt en recourant à pareil mode de gestion. Lorsque les mécanismes de suivi et de motivation du personnel, ainsi que de recrutement ne sont pas bien établis, cela peut conduire à la faillite, entraînant la perte de confiance de la part des clients, la perte brusque et massive des fonds, et l'incapacité d'honorer ses engagements à cause des agissements du personnel. C'est cela qu'illustre pleinement le cas de ACCO-COODEC. A moins de disposer d'une structure qui garantie le reflourissement des fonds liquides immédiatement et la couverture des trous occasionnées par cette pratique, l'organisation peut être conduite à la faillite et provoquer un crash insurmontable pour tout le secteur.

L'ACCO-COODEC avait innové en utilisant des collecteurs mobiles des fonds d'épargne dans les marchés et autres places. Il paraît que cette opération avait bon succès dans la mesure où les épargnants n'avaient pas à se déplacer eux-mêmes pour aller à la caisse et où des relations de fidélité et de connaissance s'établissaient entre les épargnants et les collecteurs mobiles. Compte tenu de cela, les épargnants demandaient aussi aux collecteurs mobiles d'effectuer des retraits à leur nom et de le leur amener. Il s'avère que cette confiance personnalisée permettait aux intermédiaires de se constituer en structure parallèle et de rouler et les épargnants et les centres de dépôt.

Cette procédure était favorisée par le fait aussi que plusieurs jours et heures pouvaient se passer avant que les collecteurs mobiles ne déposent l'argent ainsi récolté à la caisse. Ce qui arrivait est que les documents laissés aux épargnants signalaient les montants réels qu'ils avaient consentis à l'épargne tandis que les documents versés à la structure désignaient les sommes qui y avaient été versés réellement par les collecteurs mobiles. Il s'avère qu'il y avait un grand décalage entre les deux, ces derniers de moralité

douteuse ou incapable de résister à la tentation ponctionnaient pleinement dans les ressources qui leur avaient été confiées et trouvaient le moyen de continuer à camoufler et masquer les trous en ponctionnant davantage et en promettant des délais et excuses. Par ailleurs, dans le même schéma un certain nombre de fausses quittances de dépôts n'ont pas tardé à être mis en circulation, ce qui augmentait dramatiquement le volume des créances dues par l'ACCO-COODEC. La fiabilité des données étant bafouée, plus rien n'était maîtrisé par la structure. Les détournements et les cartes parallèles ainsi injectées ont commencé à être découverts lorsque les clients se rendaient eux-mêmes auprès des agences pour retirer leurs fonds.

Les murmures et plaintes des clients accompagnés de la disparition des collecteurs mobiles qui changeaient d'adresse ou se cachaient ont entraîné tous les épargnants à se présenter en masse auprès d'ACCO-COODEC pour retirer en masse leur épargne. Le même mouvement de perte de confiance s'est propagée à d'autres structures d'épargne et a fait perdre la crédibilité à tout le groupe et fait chuter les épargnes et augmenter les difficultés du secteur. Cela signifie que les structures de la micro-finance devraient accorder une grande importance à la sélection des hommes qu'elles utilisent, à leur moralité, formation et motivation, et mettre en même temps en place des mécanismes précis pour leur éviter la tentation, contre- vérifier les données et l'information qu'ils apportent et alimenter immédiatement les caisses en évitant des longues périodes de manipulation individuelle de sommes importantes en dehors des délais et à l'extérieur de la structure.

4.2. Le suivi des remboursements

Toutes les structures disposent d'un service de remboursements, même s'il est embryonnaire à beaucoup d'égard. Les taux de remboursement dans les délais des emprunts contractés par les clients restent en général faibles. Ils avoisinent pour certains 45 % et d'autres 75 %. Cela fait que le remboursement des épargnes en pâtit également et que cela met souvent les structures IMF en difficulté. Conformément à la spirale habituelle déjà fortement documentée, les cas de crédits considérés comme cadeau sont fréquents non seulement pour les structures de financement initiées par l'Etat et pour lesquelles les interférences politiques sont manifestes, mais aussi pour les structures des ONG où certains responsables eux-mêmes servent de filière pour le dérapage et le manque de sérieux dans la collecte des fonds. On finit par assister à ce que gentil et fournier appellent ou qualifient de solidarité perverse dans le non-remboursement, surtout lorsque les attitudes et les actes des structures sont observées par les bénéficiaires.¹⁷

Nous n'avons pas examiné en profondeur les taux de remboursements car les chiffres ne nous ont pas été donnés, mais la plupart des opérateurs du secteur se plaignent d'incapacité des emprunteurs de rembourser dans les délais sans plusieurs rappels. Des motifs ou cas sociaux sont très avancés, y compris les imprévus et

¹⁷ La formule selon les deux auteurs opère de la manière suivante ; le mécanisme est facile à comprendre. Voyant que rien n'est fait contre l'infime minorité qui n'a pas pu ou voulu rembourser, les plus malins testent les failles du système. Comme aucune sanction n'est prise, d'autres s'enhardissent et toutes les digues sont submergées. Les bons payeurs estiment qu'ils sont stupides de rembourser alors que leurs voisins ne le font pas. Voir Gentil et Fournier, op. cit. p.27. Ce phénomène menace surtout les ONG et les mutuelles de crédit, mais il peut également menacer les coopératives de crédit, mais surtout à partir du comportement de leurs chefs, car si les chefs se servent eux-mêmes et servent leurs frères, ils perdent la capacité d'empêcher les collaborateurs et subalternes d'en faire autant.

les aléas de conjoncture pour délayer et obtenir un moratoire sur les fonds dus et les intérêts. Certains estiment qu'à ce rythme, les agences ne sauront plus subvenir aux différents frais d'exploitation et d'octroi de crédit.

Les modalités de suivi des prêts sont différentes d'une IMF à une autre. Dans les COOPEC, on dénombre plusieurs types de suivi. Il s'agit notamment des modèles suivants : le contrôle de surveillance des activités, le contrôle après échéance de 15 jours par la commission de crédit, le suivi de conformité de crédit, le suivi après retard d'un mois, le suivi au début de l'activité après un mois par le gérant et les rondes hebdomadaires auprès des débiteurs.

Par contre dans les mutualités d'épargne et de crédit on identifie des mécanismes presque analogues tels que le suivi ordinaire en cas de non-remboursement après chaque mois par la commission de crédit, la vérification des écritures et de la conformité des comptes, le contrôle interne de la tenue des écritures et des données comptables et aussi les rondes hebdomadaires auprès des débiteurs.

Ce qui est intéressant par contre, c'est de voir les difficultés et l'embarras dans lequel se retrouvent les structures de financement la plupart de fois lorsqu'ils font face à des impayées. La tendance est d'essayer d'être compréhensif et d'accorder un nouveau moratoire. On effectue alors les descentes sur terrain, on essaie de négocier et de convaincre de fournir un effort, et on procède au retranchement des intérêts dans le compte du débiteur. On envoie les avis de remboursement et ce n'est que lorsque tous les mécanismes sont épuisés qu'on essaie alors de saisir la justice et de procéder éventuellement au recouvrement forcé. Il est important que les structures de micro-finance soient alertées sur les coûts de recouvrement des crédits non payés et que les mécanismes soient mis en place comme ailleurs pour l'établissement d'une agence de recouvrement impersonnel et plus experte qui centraliserait l'actionnement des garanties et avals de frères qu'on accorde souvent tout en espérant que le cas de leur mise en jeu ne se réalisera pas.

4.3. Les instruments de gestion

Malgré que certaines ONG et COOPECS sont dotées d'outils informatiques, les documents manuscrits demeurent les instruments par excellence pour la gestion des données et des rapports avec les clients. Leur obtention fait généralement l'objet d'un coût qu'on refile à l'épargnant à l'occasion. On dispose des fiches spécifiques pour la gestion des dépôts, donc d'épargne, pour la gestion des remboursements de crédit, et pour la gestion des retraits de fonds sur le compte.

S'agissant de la gestion d'épargne (dépôts), des fiches suivantes ou analogues ont été identifiées lors des enquêtes. Il s'agit des fiches et carnets présentés dans les paragraphes ci-dessous.

Pour l'épargne - dépôt, on peut compter plus d'une dizaine de fiches et documents divers à manipuler. Il s'agit notamment des documents suivants : le Registre d'identification des clients, le Carnet d'épargne, la Carte d'épargne, la Fiche individuelle d'épargne à vue, la Fiche individuelle d'épargne bloquée, le

Bordereau épargne/ dépôt, le Quittancier dépôt, le Livre de caisse, le Rapport journalier caisse, le Bordereau d'enregistrement des épargnes journalières et le Rapport Statistiques Epargnes et Crédits.

Pour la gestion des retraits sur l'épargne, on a également le Carnet d'épargne, la Carte d'épargne, la Fiche individuelle d'épargne à vue, la Fiche individuelle d'épargne à carte, la Fiche individuelle d'épargne bloquée, le Bordereau de retrait épargne, le Quittancier des retraits, le Livre de caisse et le Rapport journalier caisse.

L'octroi de crédit donne lieu également a une série d'autres documents. Tels sont notamment le Formulaire de demande de crédit, la Fiche d'analyse de demande de crédit, la Fiche d'engagement au crédit, le Tableau statistiques sur les prêts et le Tableau nouveaux prêts et suivi. Il en va de même pour les remboursements ou l'on observe la présence des documents suivants : la Fiche de suivi individuel des remboursements mensuels, le Tableau de suivi mensuel des prêts précédents, le Tableau synthèse des activités I et II, le Tableau renseignement des prêts soldés, le Bordereau d'enregistrement des dossiers crédits, la Fiche d'engagement au crédit, la Fiche individuelle d'épargne, le Quittancier de dépôt, le Tableau de suivi mensuel des prêts, l'Avis des prêts en retard et la Fiche de recouvrement.

Et finalement pour la gestion des remboursements on peut signaler l'utilisation des fiches suivantes dont certaines ont déjà été citées : la Fiche d'engagement au crédit, la Fiche individuelle d'épargne, le Quittancier de dépôt, le Tableau de remboursement individuel, les Tableaux synthèses des activités I et II, le Tableau de renseignement des emprunteurs ayant soldé leurs prêts, etc. Parmi les autres documents qu'on retrouve ici et là, il y a lieu de mentionner le spécimen de signature, les bordereaux de retrait et de versement, les bons d'entrée et de sortie, le Cahier cartonné, le contrat de crédit et les tableaux des états financiers tels que le Bilan, le Tableau d'Exploitation Fonctionnel, le Tableau de formation du résultat et le Livre de caisse.

L'existence de ces diverses fiches et documents dénote une bonne dose de bureaucratisme et un souci de conserver l'information de manière appropriée. Cependant la méthode est trop classique et elle entraîne des coûts récurrents importants, le gaspillage de matériel, un travail immense pour les agents, sans oublier les risques d'erreur et les ratures. Une bonne partie de ces données informationnelles peuvent être facilement générées à partir d'une base des données appropriées, ce qui suppose le développement ou l'adaptation des logiciels appropriés à la comptabilité des micro-finances. A défaut, la conjugaison des commandes et leur standardisation peut réduire le coût des imprimés pour tous les secteurs pourvu que l'achat des approvisionnement soit centralisé auprès d'une structure de coordination qui s'en charge et répartit les frais au prorata de l'utilisation. Il convient par ailleurs d'envisager la simplification de certains d'entre eux, tout en maintenant l'esprit de bonne sécurité. Un service d'organisation et méthodes ou une consultation à cet effet peut aider à standardiser ou uniformiser les fichiers et surtout à les simplifier.

La standardisation pourrait également toucher les heures de travail. Ici, le souci devrait surtout être de s'adapter autant que possible au rythme de travail dans le secteur informel et d'innover dans ce domaine. On remarque par exemple que la plupart des guichets des COOPECS ouvrent selon les heures normales de

service et de la même manière que les entreprises formelles, soit entre 7h30 et 15h30 ou de 8h à 16h. Les heures des mutuelles sont plus variées. Au niveau des mutuelles confessionnelles, certaines ne sont disponibles que les jours impairs de 9h30 à 15h30, d'autres uniquement les après-midi, de 12 heures à 16h30 ou 17 heures.

Pourtant, les heures d'ouverture et de fermeture peuvent avoir un impact sur la collecte des fonds et leur mise à disposition pour la clientèle. Par exemple, les ventes dans la commune de Matonge deviennent plus importantes avec les flux du personnel à partir de 13 heures jusqu'à tard vers 20 heures, et la plus part des marchés ferment à 15 heures, heures où les COOPECSS ferment déjà avant la fin du labeur pour leurs clients. Une étude plus approfondie devrait amener les IMF à voir quelles sont les heures les meilleures pour ouvrir ou fermer.

Il serait tentant de conduire une étude expérimentale d'un mois ou trois sur les heures de fermeture et d'ouverture des IMF pour voir l'image et l'impact que cela aurait sur le public et le dépôt ou retrait des fonds, moyennant bien entendu la résolution des problèmes de transport pour les travailleurs ainsi que celui de la sécurité des fonds. Cela conduit à examiner les contraintes que confronte le secteur des IMF. Cela irait de pair avec une étude sur le choix de l'emplacement des bureaux et de la localisation des agences, car d'après les enquêtes que nous avons réalisées, ce qui garantit à l'épargnant que son épargne et les intérêts lui seront rendus ; c'est la proximité et la crédibilité de l'agence et la liquidité permanente qu'on rencontre dans ces I.M.F. Les épargnants sont inquiets de voir leurs épargnes partir au siège ou à la banque, car c'est comme s'ils s'éloignaient d'eux et sont propices à être détournées. De même, les épargnants des MEC sont contents du fait que leurs épargnes sont gardées au sein de l'ONG, l'ADECOM en l'occurrence. Les membres des COOPECSS qui disposent des coffres forts sont inquiets de voir leurs épargnes aller à la banque. Parce que la récupération de ces dépôts devient incertaine lorsqu'ils quittent le lieu de collecte. C'est pour cela que les visites intempestives des sièges vers les succursales opérationnelles inquiètent toujours et sont soupçonnées par les épargnants même lorsque les raisons de service invoquées sont certaines.

V. Les contraintes et difficultés majeures

Toutes les réalisations du secteur des micro-crédits ne se déroulent pas sans difficultés. De nombreuses expériences de micro-crédit ont évolué de façon isolées au-delà des systèmes financiers traditionnels. Ces expériences malheureusement demeurent très fragiles, suite à un certain nombre de facteurs liés les uns à la morosité de l'environnement économique et social global, les autres au fonctionnement inhérent aux systèmes et structures de micro-crédit. Les analyses présentées ci-dessous concernent une nomenclature des principaux problèmes observés, au niveau de l'environnement macro-économique, du fonctionnement quotidien des institutions de la micro-finance, des rapports avec l'Etat et des possibilités de rentabilisation de leurs actions.

Quoique les structures d'encadrement ne possèdent pas la capacité directe d'agir seules sur certains des problèmes épinglés comme ceux de l'environnement macro-économique, elles peuvent s'associer avec d'autres acteurs économiques et instances de pressions pour exercer un lobbying efficace auprès des responsables à leur égard. Quant aux autres problèmes, malgré leur complexité surtout en ce qui concerne le fonctionnement des structures, elles peuvent alimenter les débats et aboutir à l'établissement d'un choix et de programmes sur la conduite des actions de transformation et d'encadrement.

5.1. Contraintes inhérentes à l'environnement économique et social global

Les contraintes inhérentes à l'environnement économique et social global ont été développées surtout au premier et second chapitres. Tenant compte de cela, la nomenclature ci-dessous résume les points essentiels. Il s'agit notamment des contraintes telles que le cadre macro-économique défavorable à l'épargne et au crédit, notamment dans les volets relatifs à la dépréciation monétaire et l'inflation récurrentes, la faillite globale du système bancaire et la perte de confiance de la population à leur égard, la faiblesse de revenu, la fluctuation des prix, et la « dollarisation » de l'économie ainsi que l'expérience négative de la population dans le domaine de l'épargne et du crédit ayant trait au phénomène « BINDO »¹⁸ et celui des opérations récurrentes de la banque centrale d'émettre des bons de trésor sans être capable de les honorer à l'échéance. Il convient d'ajouter à ce constat l'insuffisance et l'instabilité des ressources destinées au

¹⁸ Bindo: Il convient de lire ce qu'en disent Kabuya et Tshiunza: « En effet, contrairement à une opinion très répandue, les pillages de 1991 n'avaient rien d'un acte de la part d'une population spontanément révoltée contre le régime en place, mais bien une stratégie délibérément montée par Mobutu et ses services¹⁸. Mais la violence n'est pas que physique, elle peut aussi s'exercer par la monnaie. Dans ce contexte, sous prétexte de venir en aide à une population misérable, le régime a tacitement encouragé les jeux d'argent connus sous le nom de "Bindo", en référence au premier aventurier qui avait mis en place cette vaste opération d'escroquerie à l'origine non seulement de la ruine de bon nombre de personnes, mais surtout de l'implosion irréversible du système bancaire. Dans sa quête d'un appui politique des fonctionnaires et agents de l'Etat, Mobutu décréta la multiplication par dix des salaires, rendant instantanément et littéralement tous les bénéficiaires de cette largesse présidentielle, des "millionnaires" sur papier. Ce fut le début de l'hyper-inflation. L'Etat, sous Mobutu, abuse donc du seigneurage, c'est-à-dire de son droit régalié de battre monnaie. Ce pouvoir poussé à l'extrême s'apparentait, du fait de la hausse des prix qui en résultait, à un véritable impôt prélevé sur les utilisateurs de monnaie ». Lire Kabuya Kalala et Tshiunza Mbiye, *Pouvoir, Etat et Monnaie en Crise, une lecture des années post-guerre froide en République Démocratique du Congo*, IPGD, Anvers Novembre 2002

financement de l'économie et la quasi-inexistence de l'épargne intérieure et l'absence d'un cadre juridique approprié.

L'environnement global est fortement marqué également par la crise politique qui affecte le fonctionnement normal des institutions bancaires et des structures de production, l'instabilité politique et les guerres à répétition ayant entraîné la perturbation des flux économiques et rétréci les espaces de gestion et d'exploitation, la mauvaise gestion tout court, l'incapacité d'entreprendre ainsi que les us, coutumes et mentalités encore paysannes d'aversion du risque et d'incompréhension des flux et normes du système capitaliste et de la notion de rentabilisation de l'épargne.

5.2. Difficultés relatives à la rentabilité, l'autonomie financière et la capacité d'intervention

Le capital de démarrage des initiatives de micro-crédit est en général très faibles et les IMF évoluent souvent sans en avoir fixé le niveau de départ. Cela pourrait être atténué par de nouveaux flux financiers issus soit de l'épargne ou du marché. On dénote malheureusement plutôt dans ces structures les difficultés suivantes : l'absence des capitaux frais, l'insuffisance et le manque de ligne de crédit, l'absence des ressources de subvention dans le secteur, la difficulté de conclure des accords de partenariat viables avec les institutions financières internationales étrangères et la non-intervention de la banque centrale pour octroyer des lignes de découvert ou payer les dettes intérieures dues à sa propre politique monétaire.

Cela occasionne naturellement l'amenuisement de l'enveloppe de crédit auprès des IMF en rapport avec les demandes toujours croissantes de crédit en quantité et en importance de la part des membres et l'incapacité de satisfaire les attentes des membres au regard des moyens dérisoires (= insuffisance du portefeuille des prêts) et les difficultés de conservation de la valeur initiale du crédit.

Dans le fonctionnement du secteur lui-même on assiste selon les institutions interviewées à une perte progressive de la culture de l'épargne et du crédit, à des faibles taux de remboursement, à la désarticulation des plans de trésorerie, à l'insuffisance des fonds propres conséquents et à la dépendance de l'extérieur pour les subventions, surtout pour les ONG et à la baisse sensible du volume de l'épargne et du crédit.

Les ressources mobilisées ou accordées par les IMF sont relativement modestes et ne permettent pas toujours la réalisation des investissements durables. Les sommes accordées en crédit sont très insignifiantes et le sont à des trop courtes durées pour permettre la mise en place des infrastructures. Les modalités de remboursements des micro-crédits sont beaucoup plus favorables aux activités commerciales et tiennent très peu compte du cycle de vie des activités saisonnières.

5.3. Les facteurs démotivants propres au système

La remise en question des pratiques qui exploitent l'ignorance des épargnants et du peuple en matière de crédit et d'épargne, à l'ère de la globalisation mondiale, peut aider le secteur de la micro-finance à drainer plus des ressources qu'il n'en a été capable jusqu'à ce jour et à lutter efficacement contre la thésaurisation.

Les facteurs suivants constituent des mécanismes qui occasionnent surtout la démotivation et inhibent la capacité mobilisatrice des structures de la micro-finance. Il s'agit notamment de l'absence de rémunération conséquente de la majeure partie de l'épargne collectée, le coût élevé du crédit et la multiplicité des charges.

Cela entraîne comme effets notamment l'absence des épargnes bloquées qui peuvent permettre l'octroi de crédit à une durée supérieure à trois mois, parfois la mauvaise utilisation du crédit par les bénéficiaires parce qu'il est trop étroit et le faible taux de remboursement.

5.4. Les contraintes dues à l'interférence des services publics

En rapport avec les services publics de l'Etat les initiateurs de micro-finance se plaignent des faits suivants : les tracasseries administratives et fiscales nombreuses de la part des agents de l'Etat liées à l'inadaptation du régime fiscal des micro-finances, la vétusté de la loi réglementant le secteur de la micro-finance ainsi que l'ouverture béate de l'entrée à n'importe qui dans le secteur.

5.5. Les failles inhérentes à la gestion et au fonctionnement

Les IMF accusent certaines failles inhérentes à la gestion et au fonctionnement qu'il convient de stigmatiser afin d'attirer l'attention de leurs décideurs. Ces failles se rapportent notamment à leur crédibilité, à la concurrence normale, aux compétences des ressources humaines employées, à la nature des services qu'elles offrent et à la mauvaise formulation des stratégies. Une bonne partie de ces problèmes peuvent être résolue par une meilleure attention des structures d'encadrement.

Suite à l'expérience décrite plus avant du phénomène BINDO et des collecteurs mobiles, on observe que les épargnants n'ont plus manifestement confiance aux ramasseurs d'argent. De même, le manque des moyens de déplacement réduit la mobilité des collecteurs. On observe également que les IMF évoluent sans mesurer l'impact qu'ont sur elles la concurrence de la part des grandes institutions financières (caisses d'épargne) et la prolifération des systèmes d'épargne informels sur la diminution du nombre des épargnants.

Un bon nombre de maisons manquent de technicité pour gérer l'épargne et le crédit. En effet, plusieurs acteurs locaux agissent en amateurs et n'ont pas de maîtrise suffisante sur les pratiques de la micro-finance. Leurs dirigeants eux-mêmes manifestent de la complaisance dans l'octroi de crédit. Elles sont peu équipées pour une bonne étude des dossiers de crédit suite à l'insuffisance de la formation du personnel, l'absentéisme des responsables et leur éparpillement dans des occupations diverses, la diversification des produits financiers offerts et leur attentisme dans l'attraction des clients. Elles manquent du minimum d'exposition publicitaire même modeste qui peut les aider à se faire mieux connaître.

Le manque de suivi systématique des activités, l'ignorance et la mauvaise application des principes élémentaires de gestion et la méconnaissance des énormes risques encourus par les opérations financières sans garantie affectent aussi négativement la performance des institutions de la micro-finance. Il convient

aussi de mentionner en fin de compte la sous information sur les résultats des nouvelles techniques et recherches, l'affectation tardive des moyens par les partenaires, les conflits répétitifs entre organes ainsi que la disponibilité partielle des animateurs et manque de professionnalisation des acteurs, et les difficultés d'accès aux médias pour la vulgarisation d'une culture d'épargne et de crédit.

D'autres problèmes de gestion tels que les difficultés d'usage de la séquence épargne + micro-crédit, la rigidité dans le processus de la prise de décision (le formalisme), les conflits et la confusion entre le comité de gestion (souvent inamovible) et les autres membres coopérants ou épargnants, la considération fréquente des agences comme des vaches à lait par les membres des conseils de surveillance qui y effectuent des visites intempestives et ennuyeuses de contrôle, la forte dépendance des agences de la direction générale en ce qui concerne les initiatives (mobilisatrices de l'épargne) et la gestion quotidienne, ainsi que l'étroitesse des structures devraient faire l'objet d'une attention plus accrue.

Par rapport à la gestion de la structure, les IMF doivent améliorer leurs méthodes de gestion qui sont encore artisanales et augmenter les membres pour accroître le volume des épargnes et des crédits. L'impact des IMF sur les conditions sociales de leurs membres est encore moindre. Outre l'augmentation ou l'adhésion de leurs membres, les IMF doivent chercher d'autres institutions financières pour les aider à accroître et à intensifier leurs activités grâce aux crédits de subvention. Par rapport à leur extension, ces IMF sont confrontées à la contrainte d'augmentation de leurs activités. Elles devraient par ailleurs concevoir des mécanismes d'incitation appropriés et mettre en place un programme cohérent de sensibilisation orienté vers le public en général en vue de lutter efficacement contre la thésaurisation, le faible niveau de culture de l'épargne et de crédit, le manque de culture associative pour une activité si structurellement atomisée, et l'insolvabilité ou la mauvaise foi des membres.

S'agissant de la sécurité de l'épargne des déposants, les contraintes auxquelles le système du micro-crédit doivent faire face pour eux-mêmes tout comme pour les épargnants portent entre autres sur le maintien de la valeur de la monnaie face à l'érosion monétaire, la protection contre les vols et les détournements par les agents collecteurs, le maintien des liquidités correspondantes aux retraits, et le calcul correct des intérêts à payer aux épargnants.

Il sied aussi finalement de remarquer le peu de centrage de la stratégie des micro-crédit vers un de leur acteurs le plus importants : la femme d'affaires et du secteur de l'informel au marché et ailleurs. Les femmes ne sont pas toujours impliquées de façon appropriée dans l'établissement des politiques de mise en œuvre des activités de micro – finance. De caissières, elles devraient siéger davantage dans les conseils de gestion et les comités de crédit non seulement parce qu'elles sont celles qui occupent surtout les activités de survie et de production, mais aussi parce que cette politique pourrait favoriser un accroissement d'adhérents féminins au mouvement et drainer le surplus d'argent qu'elles thésaurisent ou investissent dans les bijoux.

VI. Facteurs déterminants et perspectives

Tout système ne peut se maintenir et survivre que lorsqu'il réalise un équilibre entre les entrées et les sorties et accroît de façon cumulative ses ressources. Le système d'intermédiation financier repose sur l'épargne et le crédit. Un équilibre doit être établi en vue de pouvoir continuellement rémunérer les épargnants, lorsqu'ils désirent retirer leurs avoirs. Mais leurs avoirs doivent permettre à l'institution de médiation de disposer et de générer des ressources qui consolident chaque jour davantage sa position sur le marché. Les défis qui se posent sur le plan de l'épargne pour le RIFIDEC et son action sont les mêmes que ceux que rencontrent leurs autres opérateurs du système financier. Sur le plan de l'épargne, il s'agit d'accroître la capacité de l'épargne tout en respectant les principes de base dans ce domaine, à savoir : assurer la sécurité pour les épargnants et la confidentialité des dépôts, assurer la liquidité à tout moment et assurer également la rentabilité des dépôts.¹⁹ Ce dernier aspect est souvent négligé dans le secteur de la micro-finance à Kinshasa, notamment auprès des systèmes de cartes et des dépôts à vue.

Les acteurs de la micro-finance doivent faire face à plusieurs sortes de contraintes et de difficultés. Il s'agit entre autres des contraintes ayant trait à l'environnement macro-économique, des contraintes relatives à l'environnement social, des contraintes relatives à la gestion des structures d'épargne et de crédit et des ressources humaines ainsi que des contraintes relatives à l'élaboration des stratégies et aux choix appropriés. En conséquence, les structures d'appui doivent les dépasser, si elles veulent réellement être efficaces.

Au niveau du crédit, les défis se posent en terme de trois questions : 1) sélectionner des projets viables en eux-mêmes capables de générer un surplus de bénéfice pour pouvoir rembourser les crédits obtenus et rembourser les intérêts qui y sont rattachées ; 2) assurer le suivi des initiatives des épargnants en vue de s'assurer du paiement selon les normes et les termes convenus ; 3) réduire le volume des impayés et rentrer dans ses droits en cas de défaut de remboursement en actionnant les garanties. Le problème est celui de savoir comment les structures d'appui à la micro-finance peuvent aider les institutions d'épargne et de crédit à assumer pleinement leur mission.

Les IMF congolaises pourraient agir plus efficacement et avec une portée plus grande si des réponses adaptées étaient données aux préoccupations suivantes : les préoccupations sur l'homme, les structures, les institutions, la culture, les moyens et leur mobilisation, les procédures de recouvrement et d'incitation à l'épargne, la réduction des coûts d'exploitation ainsi que l'amélioration des structures sécuritaires de l'épargne. Cela devrait aller de pair avec la conception des actions indirectes pour favoriser le développement et la garantie des conditions propices au crédit et à l'épargne au Congo ainsi que le développement des stratégies participatives et de transparence au niveau de la gestion pour que le mouvement d'épargne et de crédit soit réapproprié et contrôlé effectivement par les épargnants et les partisans, chacun étant satisfait des bénéfices qu'il en tirerait. Ce qui permettra de définir d'autres politiques

¹⁹ Gentil et Fournier, *op. cit.*

d'épargne et de crédit efficaces et adaptées au terrain dans lequel évolue l'IMF et surtout d'utiliser plus efficacement le surplus de liquidités pour générer davantage de ressources et donc permettre un décollage de l'IMF. Cette section est vouée à l'analyse des actions envisageables pour chacun des domaines. L'analyse est accompagnée d'une vision prospective et stratégique tandis qu'à la fin quelques recommandations pourront être exprimées à l'endroit de l'institution d'encadrement qu'est le RIFIDEC.

Les actions précitées ne sont pas exhaustives, mais elles sont déterminantes pour quiconque considère l'action d'intermédiation financière comme un moyen efficace d'épanouissement des membres et de concours au développement. Nous allons consacrer un point d'analyse particulier à chacune d'elles.

6.1. L'homme

Pour ce qui est des facteurs de réussite et de blocage, il y a unanimité de la part des opérateurs du secteur de la micro-finance sur le fait que la réussite est le fait du travail bien fait et donc de la qualité du personnel. En matière d'épargne, la réussite est le résultat d'une bonne politique de pénétration du marché et donc des aptitudes des agents. Cela suppose à la fois leur bonne formation et la sensibilisation des membres en matière de crédit.

Cela n'est possible que si les structures de micro-finance décident ensemble ou chacune individuellement de rompre avec la stratégie de s'entourer des gens qu'on connaît sans vérifier leur intégrité et moralité et leur capacité de servir dans une assise aussi tentante que la finance. Cela requiert entre autre les éléments ci-après : 1) Avoir une politique objective de recrutement du personnel de manière à retenir les compétents et les qualifiés ; 2) Former continuellement les agents ainsi que les membres en vue d'une réelle prise de conscience ; 3) Constituer une équipe des marqueteurs et/ou sensibilisateurs mobiles qui devront aller vers les épargnants pour aplanir les divergences de compréhension et asseoir davantage le message coopératifs au sein des épargnants ; 4) Concevoir et appliquer un programme de formation pour le renforcement réel des capacités managériales des promoteurs et cadres.

Mais comme science sans conscience n'est que ruine de l'âme, le risque de manipulation de l'argent doit être compensé par une certaine motivation et une certaine association au bénéfice. Ainsi, il serait important d'associer les agents aussi au capital des structures. Les mêmes agents peuvent être les premiers épargnants de la structure afin qu'ils puissent disposer de comptes-épargne au sein des structures. Cela aiderait de les laisser prêter dans le milieu où ils habitent et sont connus.

Il paraît opportun également de constituer un répertoire de tous les agents de la micro-finance de sorte que lorsqu'ils sont renvoyés pour un motif quelconque ayant trait soit à l'incompétence, au détournement ou à l'immoralité, ils ne puissent plus être récupérés impunément par d'autres structures. Cela suppose la création d'une banque des données pour la micro-finance. L'établissement d'une nomenclature de référence en vue de la fixation du cadre organique des animateurs moyens de chaque structure et l'élaboration d'un manuel de description des postes et des tâches de référence pourraient également être réalisées pour

consultation et visualisation éventuelle par les membres du réseau. Des travaux du CADICEC peuvent inspirer les modèles à ce propos.

En accompagnement de cela, il paraît souhaitable qu'un barème de rémunération minimum commun ou de référence pour les agents du même réseau puisse être adopté afin d'éviter les murmures et récriminations entre les acteurs de la micro-finance. Il serait possible également d'instaurer des critères ou indicateurs de performance mensuelle des agents sur lesquelles ils devront être cotés annuellement et trimestriellement et d'envisager aussi l'application des tests de personnalité aux recrues et engagés du domaine en vue d'en éliminer les brebis potentiellement galeuses face à l'argent.

Pour utiliser le milieu comme gage de pression sur l'acteur, il convient de limiter au maximum les permutations inter-agences et faire en sorte que chaque agent travaille dans son milieu de vie. Exception faite pour la Gombe, il est mieux que l'agent habite à proximité du rayon des institutions et qu'il puisse porter chaque jour un macaron d'identification lorsqu'il est en mission ou en service.

6.2. Les structures

Les structures des IMF restent modestes, mais de fois personnalisées avec une certaine dose de clientélisme. Un grand travail devra être fait au niveau de chaque IMF pour une restructuration profonde en rapport avec la dimension de l'unité et la description réelle des emplois. La restructuration devra être accompagnée pour renforcer du point de vue organisationnel la capacité de l'institution (fonction logistique, ligne de crédit, visites et échanges sur terrain.) Ce travail devrait concerner les instruments de gestion ainsi que les structures proprement dites.

S'agissant des fiches, le caractère diversifié des fiches à remplir fait qu'il est difficile, même tout en étant de bonne foi, d'éviter des ratures et surcharges quand on manipule en une journée tant de fiches. En conséquence, pour réduire les coûts des imprimés, il serait souhaitable que les actions suivantes soient envisagées :

- Concevoir un modèle de fiche capable de renseigner au jour le jour sur le niveau de l'épargne de chaque membre;
- Concevoir un modèle de fiche indiquant journallement le volume de l'épargne totale détenue par chaque collecteur à l'agence et par chaque agence à la direction générale.
- Envisager la standardisation des outils de travail pour toutes les micro-finances en mettant en place une unité de fabrication et d'approvisionnement commune ou en créant un pool d'approvisionnement collectif en vue de bénéficier de l'économie d'échelle.

S'agissant des structures proprement dites, il serait souhaitable de mettre en place un observatoire général qui servira comme service de contrôle et d'inspection chargé d'aller collecter les données sur le terrain auprès des épargnants pour les confronter avec celles présentées à l'agence par les collecteurs ou suivre et vérifier le degré de satisfaction des clients. Il importe également de renforcer partout le service chargé de suivi et de

recouvrement des crédits accordés et d'effectuer un choix judicieux pour l'emplacement des agences et succursales, résultat d'une étude préalable de faisabilité. Le lieu d'emplacement et la visibilité constituent des éléments importants pour attirer la clientèle, servir des groupes cibles connus et demeurer sensible à leurs besoins.

Quant au système de communication pour la décision, il importe d'assouplir le processus décisionnel, assez rigide et formaliste au sein des IMF, d'assurer le renforcement de la micro-informatique et l'adaptation des logiciels aux besoins des micro-unités et de fournir un effort pour améliorer graduellement les systèmes et les modes de communication en tenant compte de la psychologie des épargnants et des emprunteurs.

6.3. Le renforcement institutionnel

L'action dans ce domaine devrait aboutir à la stabilisation du secteur de la micro-finance en s'organisant sous une sorte de corps professionnel en vue de veiller ensemble sur l'application effective du cadre juridique en vue de favoriser la sécurité des opérations financières, la protection des déposants et l'autonomie financière des institutions.

Sur le plan du capital initial, il convient de veiller à la détermination et à la libération effective d'un capital d'investissement minimal et à son maintien dans le domaine des COOPECS et des mutuelles. Il convient également de renforcer un cadre de concertation et d'échanges entre les différents acteurs de promotion des micro-entreprises. Cela favoriserait entre autres un pilotage efficace des institutions tout en veillant à éviter une confusion de rôles entre les techniciens et les élus, à éliminer les aventuriers dans le système et à effectuer un rappel à l'ordre chaque fois qu'un dérapage se manifeste dans le chef des actions de l'un ou l'autre acteur susceptible d'affecter le reste de la communauté.

Dans le cadre des actions de lobbying, il sied d'apporter un intérêt particulier à une adaptation régulière des dispositions législatives et réglementaires, la souplesse des interventions de l'autorité de tutelle, et une harmonisation des interventions des bailleurs de fonds. Le réseau peut instituer par exemple de tenir des réunions trimestrielles ou semestrielles pour des discussions touchant sur l'organisation générale du travail ; de mettre en place des mécanismes permettant une bonne circulation de l'information entre les IMF et COOPECS œuvrant dans un même domaine d'activité. Tout cela peut concourir à favoriser la collecte et la diffusion de l'information sur et pour les IMF congolaises et les autres IMF étrangères.

Il conviendrait d'envisager par ailleurs ensemble les possibilités de ressusciter la mise en place d'un fonds de garantie mixte pour l'appui à des groupes spécifiques tels que les femmes et les étudiants, ceux qui se lancent la première fois dans les affaires ou ceux dont les projets sont vraiment intéressants et concourent à l'accroissement de la productivité nationale et à l'amélioration du bien être.

6.4. La culture

La peur du risque de la part des emprunteurs, la méfiance de la part des épargnants et la confusion de rôles et de patrimoine de la part des gérants rendent nécessaire le changement de mentalités de la part des trois intervenants dans les structures d'intermédiation. Cela requiert notamment d'intégrer les acquis du micro-crédit par rapport à l'aversion aux risques et à la garantie de recouvrement (orientation des dispositifs d'appui renouvelés.) Quelques actions visant le changement peuvent être initiées notamment l'organisation des cercles de discussion et des journées de promotion de l'épargne avec d'autres partenaires et l'exploitation des canaux médiatiques publics, des conférences et des rencontres avec des groupes ciblés des métiers sur l'importance de l'épargne et du crédit ainsi que sur les services qui peuvent être offerts.

L'organisation des actions de promotion en vue de mobiliser les épargnes et d'éduquer au crédit pourrait être accompagnée aussi par l'instauration dans chaque agence d'une boîte aux lettres où les épargnants pourront formuler leurs idées et suggestions pour la bonne marche de l'institution. La promotion des échanges d'expériences avec d'autres systèmes arrivés à un degré de maturité plus élevée pourrait également être envisagée.

6.5. La mobilisation des moyens

Le financement du secteur de la micro-finance au Congo provient surtout des efforts individuels et de l'épargne des membres. Pourtant plusieurs ressources peuvent encore être mobilisées de la part des épargnants, des bailleurs de fonds internationaux ainsi que même de l'Etat pour la réalisation conjointe de certaines actions de développement. Il convient dès lors d'envisager de renforcer le système de mutualité dans l'octroi de crédit en favorisant l'épargne et le crédit pour des groupes (plus ou moins 15 personnes favorisant ainsi la connaissance mutuelle et la cohésion de ce groupe.)

La poursuite de la promotion de l'accès des différentes IMF et COOPECS aux ressources pourrait être facilitée par notamment l'élaboration prospective d'un planning de croissance du secteur de micro-crédit et des programmes de développement susceptibles de s'insérer dans la réalisation des programmes de certains bailleurs de fonds plus spécifiquement dans le cadre de l'exécution des accords de Cotonou et d'autres. Il s'agit en même temps de renforcer le processus de négociation des lignes de crédit pour la micro-finance de la part des bailleurs de fonds et éventuellement de l'Etat, dans le cadre de divers programmes d'intérêt commun tels que la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et l'amélioration de l'habitat. Incorporer un plan d'incitation à l'épargne et de communication médiatique pour être plus visible, crédible et soigner l'image des réseaux.

Pour lutter contre la thésaurisation et la carence chronique de liquidités, une stratégie d'approche devrait être envisagée auprès des entreprises telles que les chambres froides, les garages, les alimentations, les ateliers, les cambistes et autres qui drainent de fortes sommes de liquidités de consentir des dépôts rémunérés auprès des IMF. Cela suppose l'accroissement de leur niveau de crédibilité.

6.6. Le recouvrement et l'incitation à l'épargne

La réussite est le résultat d'une bonne politique de recouvrement qui exige de maintenir une présence permanente auprès des bénéficiaires des crédits de même que la conception des actions visant à renforcer la confiance dans les institutions, à stimuler le recours au crédit et à inciter les personnes à épargner davantage. Cela traduit la nécessité notamment de fixer un taux d'épargne incitatif en faveur des membres (comme un moyen pour mobiliser les recettes) et d'octroyer des micro-crédits à un grand nombre plutôt que des crédits à un petit nombre de membres, en fixant annuellement des objectifs trimestriels et annuels précis. Cela suppose évidemment de disposer des bases claires de calcul de crédit et des intérêts (montant à rembourser), accompagné d'une fiche d'utilisation à même de guider tous les membres.

Il convient cependant aussi de bannir les opérations de retrait partiel ou total de l'épargne effectués directement par les collecteurs mobiles et pour les collecteurs suspectés, de rappeler les documents de leurs clients (cartes, livrets...) à l'agence en vue d'un contrôle rigoureux.

Dans la pratique du crédit, les IMF devraient envisager de réduire sensiblement les crédits sociaux au profit des crédits commerciaux et de production capables de générer eux-mêmes les moyens de leur propre remboursement ou d'acquérir des outils de production.

6.7. L'environnement

L'épargne est économiquement fonction du revenu, de la relance des activités économiques et d'une bonne rémunération du facteur humain. Cet aspect affecte totalement la disponibilité de surplus susceptible d'être épargné qui est également fonction des intérêts et de la possibilité de faire fructifier ses ressources sans risque de perdre leur valeur et le capital. Pour que tout cela se réalise, il convient que l'Etat puisse adopter des politiques macro-économiques qui favorisent l'accroissement du revenu par le biais de la création des emplois viables et de l'amélioration de la rémunération graduelle du facteur travail à sa juste valeur.

Cela requiert une action de lobbying permanente de la part des structures financières classiques et de micro-finance pour agir constamment auprès des décideurs politiques, des institutions financières en charge de l'offre de la monnaie (banque centrale) et d'autres décideurs afin que les politiques gouvernementales réduisent de plus en plus les dérapages antérieurs dans la gestion de la monnaie et de l'inflation qui érodent la valeur de l'épargne et accroissent les risques et l'aversion des entrepreneurs au crédit. Les unités de la micro-finance doivent se joindre et militer avec d'autres acteurs de la société civile pour un meilleur partenariat avec l'Etat dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques en matière d'épargne et de crédit. Il convient dès lors de raviver le dialogue entre les institutions bancaires et les institutions de la micro-finance.

6.8. Processus sécuritaire de l'épargne et du crédit

Face à une population non bancarisée, les IMF ont eu tendance à privilégier les garanties liées à la personnalité des emprunteurs. Les éléments immatériels tels que la moralité, la caution solidaire, les contacts permanents sont le plus utilisés. On y ajoute les salaires et les gages. Cependant, à la longue, elles deviendront difficiles à actionner et empêcheront la professionnalisation graduelle de l'épargne et du crédit. Il convient d'envisager un système de protection des gagne-petit par le biais d'une structure de garantie mixte, ainsi que la possibilité d'élaborer un système d'assurance contre les risques de mauvais payeurs.

Pour sécuriser les épargnants, leurs épargnes doivent être indexées en monnaie étalon pour lutter contre l'inflation jusqu'au moment où l'économie aura recouvert sa santé. De même, les épargnes à terme peuvent bénéficier au départ d'un taux d'intérêt plus ou moins inférieur ou égale à la moitié du taux d'intérêt fixé pour l'octroi du crédit. Son amélioration s'effectuerait graduellement en fonction de l'amélioration du professionnalisme et des performances dans le domaine du crédit.

Un pourcentage approprié du montant de l'épargne devrait être quotidiennement gardé par l'agence pour les besoins de remboursement. Et en cas de manque de liquidité, les agences et institutions peuvent instaurer entre elles des mécanismes d'ouverture et de transfert rapide de crédit supplémentaire considéré comme un prêt de dépannage inter-structurel à rembourser endéans un délai le plus court. Cela peut se faire également en instaurant un lien de coopération ou de parrainage avec une banque ou une institution publique ou une entreprise disposant de fortes liquidités et en stimulant et en encourageant les IMF à procéder au placement de leurs avoirs dans des banques fiables et viables.

S'agissant du crédit, les remboursements devraient permettre de générer les revenus pour les IMF en vue de garantir la continuation de la chaîne de crédit. Dès lors les IMF devraient assurer un suivi régulier de la gestion de crédit pour permettre ou aider les débiteurs à rembourser dans les délais. Il sied également de favoriser les cercles de crédit à caractère rotatif exigeant une caution mutuelle de la part des bénéficiaires identifiés.

Le recours aux garanties est déterminant aussi pour assurer la pérennité des activités des IMF en cas de non-remboursement. Ce qui suppose de s'appuyer sur les noyaux d'organisations et de mutuelles.

6.9. La réduction des coûts

Étant donné les charges d'exploitation qui pèsent sur chaque IMF, elles sont contraintes d'adopter des structures trop petites qu'elles croient être adaptées à leur organisation. Ce qui rend le travail pénible et inefficace car les opérations ne sont pas bien enregistrées et il y a absence de contrôle. Étant donné cette difficulté, elles sont obligées d'adhérer dans des réseaux, dans l'espoir d'y trouver de la matière pour une organisation efficace et surtout de l'argent frais en vue de répondre aux sollicitations multiples des membres. Plusieurs actions et services peuvent être menées conjointement pour réduire les charges, notamment l'approvisionnement en papiers et fiche bureautiques, et le recouvrement.

Conclusion : Le RIFIDEC peut-il aider ?

Pour élaborer une politique ou une stratégie d'appui à la micro-finance, il convient de tenir compte des éléments tels que la nature, les missions et les objectifs des IMF à soutenir et les conditions socio-économiques des membres. Ainsi, la stratégie essentielle doit porter sur le partage équitable des risques et des responsabilités entre les divers partenaires à la micro-intermédiation financière afin que personne ne se sente lésée par un déséquilibre fort prononcé entre ce qui est offert au partenariat et ce qui est obtenu en retour. Cela requiert la mobilisation dans une action commune et concertée d'un plus grand nombre d'acteurs de la micro finance, le développement d'un plus grand nombre de cercles de crédit, l'octroi d'un plus grand nombre de crédit, la recherche de l'accroissement d'un plus grand nombre d'épargnants et la mise en place des services et structures communes d'approvisionnement, d'encadrement, de suivi, de contrôle et de réduction des coûts.

L'analyse des facteurs déterminants que nous venons d'effectuer n'est pas fondée sur des expériences réussies. Elle découle de l'analyse des éléments suggérés par les acteurs de terrain couplée avec l'évaluation de certaines considérations théoriques au sujet des organisations d'intermédiation, plus exactement les organisations de micro-épargne et de crédit.

L'environnement macro-économique et la situation sociale constituent déjà une barrière à l'épargne dans la mesure où sur le plan économique plus de la moitié du peuple congolais vit en-dessous du seuil de la pauvreté et que le revenu de la majeure partie de la population est utilisé pour subvenir au besoin primaire de survie et n'y suffit guère. Le surplus susceptible de constituer l'épargne de la part des consommateurs est réduit. Quoique des masses d'argent importantes existent auprès de certaines entreprises, plus particulièrement la filière des alimentations et des boissons, cette dernière est recyclée dans le système cambiaire ou de circuits inter-entreprises pour l'achat de devises ou thésaurisée ou prêtée à des opérateurs publics ou privés. Ces opérations de courte durée court-circuitent les systèmes de crédits formels et les systèmes de crédits semi- formels. La thésaurisation individuelle ainsi que l'ignorance du coût et de la détérioration des valeurs par le facteur temps fait aussi que les personnes qui disposent de masses d'argent en surplus préfèrent en disposer en thésaurisation au lieu de la confier à des structures jeunes et dont on ignore les mécanismes de fonctionnement, et surtout dont on se méfie.

Compte tenu de cela et de tout ce qui a été décrit précédemment, la jeune organisation RIFIDEC peut tirer des éléments de politique de cette analyse, état donné qu'elle rejoint parfaitement sa mission et que la bonne santé du réseau peut contribuer à assurer sa propre santé et survie en tant qu'organisation. La RIFIDEC constitue encore une organisation jeune car sa création ne date que de l'année 2001. Le Regroupement de Institutions du Système de Financement Décentralisé du Congo, RIFIDEC, ASBL, a été mis sur pied par les différents acteurs de la micro-finance pour pouvoir précisément leur venir en aide et les aider à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent et à être plus efficace dans leur métier. Elle incorpore donc naturellement dans son groupe cible les acteurs du secteur de la micro-finance en RDC à savoir les Coopératives d'Epargnes et de Crédit, les Mutuelles d'Epargnes et de Crédit et éventuellement les ONG et structures d'Appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit.²⁰

²⁰ On compte parmi ses membres des coopératives de longue date et jadis très florissantes telles que l'Union des Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit (UCCEC) ainsi que des coopératives un peu plus jeunes notamment la Confédération Nationale des Coopératives d'épargne et de crédit (CONACEC) et la COODEC, des ONG telles que la Nouvelle Chambre des Métiers (NCM), le Club Unesco Bonsomi (CUB), l'ADECOM, ACCCO micro – crédit. Le RIFIDEC compte déjà 63 membres effectifs et 10 membres auxiliaires.

Les différentes actions préconisées dans le cadre de la maîtrise ou l'influence de l'environnement rejoignent la mission principale du RIFIDEC telle que constituer un lobby des IMF pour la défense de leurs intérêts vis-à-vis des différents partenaires. Cela suppose une action institutionnelle pour renforcer la cohésion interne du lobby, aplanir les différends entre les membres et élaborer et concevoir ensemble des politiques et stratégies concertées.

Cela suppose également une approche système de renforcement du réseau dans le cadre des ONG de développement et des ONG globales, ainsi que de la FOLECO et de la COPEMECO, sans oublier une alliance naturelle avec la cellule finance et banque de la FEC, dans la mesure où ces structures de la micro et macro finance peuvent tous aider le gouvernement à se départir d'un comportement irresponsable vis à vis de la gestion des finances publiques, de l'imposition, des aides extérieures, du revenu et de l'intermédiation financière.

Il s'agit-là d'un lobbying qui facilite indirectement le secteur de l'épargne et du crédit parce qu'il rend prédictible le marché financier et sauvegarde la valeur de la monnaie, les meilleurs attributs pour accroître l'investissement et la constitution de l'épargne et le recours au crédit qui lie les deux opérations. Les problèmes de constitution de capital, de recours à l'emprunt, de recherche de parapluie financier pour la garantie et le maintien de la confiance obligent également les IMF à devenir membres de plusieurs associations de la même obédience et à mobiliser les lignes de crédits qui peuvent les aider à disposer de plus de ressources pour le crédit et l'investissement.

Cette mobilisation peut être effectuée sur le plan à la fois interne et externe. Cela signifie de nouveau que le RIFIDEC peut jouer un rôle catalyseur pour faciliter l'obtention des financements externes au profit des institutions membres, non seulement des ONG de développement ou de lutte contre la pauvreté qui oeuvrent dans ce domaine, mais aussi en faveur des COOCEC dont la disponibilité des lignes de crédits, mêmes remboursables à long terme, peut constituer une bouée de sauvetage ainsi qu' un élément de booster de l'épargne et un facteur de gestion des périodes de soudure financière, c'est-à-dire lorsque les épargnes ne parviennent plus à couvrir les retraits et les demandes de crédits

Le RIFIDEC peut également apporter son concours aux diverses actions que nous avons identifiées car elles traduisent pleinement la demande de tous ses membres, dans leur majorité. Il s'agit d'envisager sérieusement les préoccupations sur l'homme, les structures, les institutions, la culture, les moyens et leur mobilisation, les procédures de recouvrement et d'incitation à l'épargne, la réduction des coûts d'exploitation ainsi que l'amélioration des structures sécuritaires de l'épargne. Cela correspond naturellement au volet de l'action du RIFIDEC relatif à l'appui technique à apporter auprès des membres. Ses partenaires doivent l'aider à relever ces défis.

Bibliographie de référence

1. Mabi Mulumba : **La monnaie dans l'économie**, Editions CEDI, Kinshasa, 2001 ;
2. Facultés Catholiques de Kinshasa : **Quelle économie pour le Zaïre**, Actes du XIème séminaire scientifique, Kinshasa 1996 ;
3. Banque Centrale du Congo : **Rapport annuel 1996,7,8,9,2000**
4. **Condensé d'informations statistiques** numéro 39/2001, Kinshasa le 2 novembre 2001 ;
5. **B.C.C : Condensé d'informations statistiques** numéro 38/2001, Kinshasa le 26 octobre 2001 ;
6. **Condensé d'informations statistiques** numéro 37/2001, Kinshasa le 19 octobre 2001 ;
7. **Condensé d'informations statistiques** numéro 38/2001, Kinshasa le 2 novembre 2001 ;
8. Pierre Mbambi Mazebo, **BIT/Programme d'urgence de création d'emplois, Mécanismes de financement**, janvier 2002
9. R.D.C., **Programme Multisectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation « PMURR »** Volumes 1 et 2, Ministère du plan, Kinshasa, mai 2002
10. R.D.C. : **Document intérimaire de stratégies de réduction de la pauvreté, Ministère du plan, Kinshasa, mars 2002**
11. Kabuya Kalala et Tshiunza Mbiye : **Pouvoir, état et monnaie en crise, une lecture des années post-guerre froide**
en République Démocratique du Congo
12. OIT/DPD : **Des emplois pour l'Afrique : Rapport de Synthèse**, Genève 1999 ;
13. CADICEC-Information No.79/80 : **Micro-entreprise, stratégie de lutte contre la pauvreté**, Kinshasa 2000 ;
14. République démocratique du Congo : **Programme Intérimaire renforcé du gouvernement**, Kinshasa, septembre 2001 ;
15. **Notes de conjoncture : Mensuel d'analyses économiques** No. 28 octobre 1996 ; No. 27 août 1996 ; No. 26 avril 1996 ;
16. M.J.S/PNUD/BIT : **Investigations sur la jeunesse urbaine et le secteur informel au Bandundu**, Kinshasa, avril 1999 ;
17. MINAFSOC/BIT/PNUD : **Etude sur les micro-crédits et les groupes vulnérables, Projet Groupes vulnérables PNUD/BIT/ZAI/96/011**, Kinshasa, 1999 ;
18. Dieudy Makano : **La réinsertion économique des enfants soldats, Projet de réinsertion des ex-combattants en RDC**, 2001 ;
19. INS : **Projections démographiques Zaïre et Régions 1984 – 2000**
20. Dominique Gentil et Yves Fournier, **Les paysans peuvent-ils devenir Banquiers ? Epargne et crédit en Afrique**, Syros, Paris 1993
21. Mushi Mugumo, **le Cadre macro économique de la RDC au 31 décembre 2001**, BIT, Programme d'urgence de création d'emplois et de revenus, janvier 2002
22. Mimpu Mazebe Abel, **L'accès des PME au marché financier, Analyse du modèle de fonds d'appui et d'encadrement de la COPEMECO**, Mémoire de graduat, FCK, septembre 1999

Annexe 1 - Termes de référence

Les facteurs déterminants du secteur de la micro-finance en République démocratique du Congo

1. Justification de l'étude

Après une longue période de léthargie, on assiste de plus en plus à l'éclosion générale des activités d'intermédiation financière de proximité et populaire à travers toute la République Démocratique du Congo, plus particulièrement au sein des grands centres urbains et de la ville de Kinshasa. Partout des personnes s'érigent sous diverses formes pour faciliter le mouvement d'épargne et de crédit, selon leurs propres termes et les rapports de confiance éventuels qu'ils ont tissés entre eux. On remarque çà et là l'éclosion des systèmes les plus élémentaires tels que le « Kubwakisa carte » et les systèmes de mutuelles ou de crédit circulaire ou à tour de rôle comme le Likelemba, jusqu'à des formes plus systématisées et apparemment mieux élaborées de projets ainsi que des coopératives d'épargne et de crédit.

La thésaurisation, ainsi que ces nouvelles formes d'intermédiation drainent une masse importante d'argent qu'il est encore difficile d'estimer. La Banque centrale du Congo estime que seul moins de vingt % de la masse monétaire circulant au Congo passe par l'intermédiation financière classique. Cela signifie que plus le secteur de la micro-finance se développe, se structure et rétablit la confiance, plus il pourra aider à drainer cette masse d'argent, accaparée particulièrement par la thésaurisation et la consommation circulaire rapide, se réalisant dans des structures semi-formelles reliées aux structures formalisées. Ce processus pourra ainsi contribuer, comme il se doit, à la renaissance des structures financières opérationnelles et au développement global du pays en favorisant l'accès d'un nombre plus large de personnes au crédit.

Les espoirs portés à la renaissance du secteur de la micro-finance ne peuvent se réaliser que si les structures d'appui à son éclosion telles que le REFIDEC identifient clairement les contraintes tant macro-économique que micro-organisationnelles qui inhibent la croissance du secteur de la micro-finance. Il va de soi que par delà les contraintes, il convient de se pencher également sur l'identification des capacités et des potentialités du secteur sur lesquelles les structures d'appui peuvent asseoir une politique de soutien efficace et porteur de fruit.

2. L'objectif de l'étude

L'étude des facteurs déterminants du secteur de la micro-finance en RDC se situe dans le cadre des études stratégiques préliminaires à la prise des options pour un meilleur ciblage de la politique d'appui et d'encadrement du secteur de la micro-finance tel que prévue dans les missions confiées au REFIDEC.

L'objectif de cette étude consiste à identifier, à partir d'une analyse documentaire et de recherche sur le terrain les contraintes majeures, tant macro-économiques que micro-organisationnelles qui inhibent la bonne croissance ainsi que la performance des organisations de micro-crédit au Congo et de proposer les pistes de stratégies susceptibles d'être envisagées pour en assurer l'encadrement. Il s'agit à la fois d'établir un état de lieux du secteur de la micro-finance, identifier les créneaux porteurs, analyser les contraintes et les potentialités du secteur de la micro-finance, et proposer les approches susceptibles de pallier les insuffisances et les contraintes ainsi identifiées.

3. Les sous-objectifs

Il sied par-delà les objectifs d'entrevoir les sous objectifs ci-après :

- identifier les principaux acteurs et structures d'appui autres que le REFIDEC, leur mode d'action, leurs forces et leurs faiblesses
- explorer le cadre juridique et macro-économique passé et présent et son impact sur le développement de l'épargne et du crédit
- identifier les facteurs organisationnels et structurels qui ont occasionné l'échec des expériences antérieures

- entrevoir les orientations ultérieures du secteur de la micro-finance et des liens éventuels à établir avec le secteur bancaire et les institutions de crédit classique

3. Les activités

Les activités qui seront menées dans le cadre de cette étude découlent des objectifs et des sous objectifs qui lui ont été fixés. Il s'agit notamment de :

- Dresser une liste descriptive de principaux acteurs du secteur de la micro-finance, particulièrement ceux qui sont basés à Kinshasa
- Analyser la littérature et les études antérieures menées dans le cadre de la micro finance au Congo et en Afrique
- Conduire une enquête pour la collecte des données auprès de principaux acteurs du secteur de la micro-finance
- Analyser les données en identifiant les contraintes majeures et les contraintes mineures
- Effectuer des propositions concrètes sur les objectifs ainsi que les actions susceptibles d'être incorporées dans un programme d'appui et d'encadrement ultérieur du secteur de la micro-finance.

4. La méthodologie

La méthodologie pour la conduite de cette étude se situera à la fois sur le plan macro-économique et sur le plan micro-organisationnel. Il s'agira de situer le travail dans un cadre de la politique financière globale du pays et de saisir les contraintes d'ordre structurel globales qui affectent le développement de la micro-finance, éventuellement au plan historique et actuel, tout en se penchant à partir de l'analyse de cas et des expériences spécifiques sur l'identification des facteurs structurels, institutionnels et managériaux qui ont affecté et qui peuvent encore affecter l'évolution du secteur du crédit et de l'épargne.

L'étude devra de ce fait combiner à la fois une approche économique, managériale et éventuellement financière et historique.

Elle sera de ce fait fondée sur la collecte et le traitement de l'information par le biais de l'analyse documentaire et de la conduite des interviews. L'analyse documentaire sera fondée sur les études menées antérieurement par certains organismes internationaux et nationaux qui s'intéressent au secteur de la micro-finance et qui ont conduit des enquêtes préliminaires dans ce sens. Les résultats de ces analyses devront cependant être complétés par des enquêtes sur terrain basées sur un questionnaire à soumettre à certains acteurs non-institutionnels et aux bénéficiaires de la micro-finance ainsi que par le biais de l'interview avec les gestionnaires des organismes d'appui et d'encadrement.

5. Le profil du consultant

Compte tenu des impératifs de délais, cette étude sera menée par un consultant ayant une haute expérience dans la conduite des travaux sur le terrain et disposant des capacités de connaissances élargies dans le domaine économique, de gestion globale et de micro-crédit et qui a conduit des études antérieures dans ce domaine. Il lui sera loisible de se constituer une équipe de collaborateurs dans la mesure des moyens mis à sa disposition. Ces derniers devront cependant disposer d'un diplôme de licence en sciences économiques ou en sciences et techniques de développement, en sociologie ou en sciences connexes et être suffisamment entraînés dans la conduite des enquêtes sur le terrain.

Les études, tout en se basant principalement sur la récolte des données à Kinshasa, devront en même temps prendre soin d'incorporer éventuellement les données qui permettent de tenir compte d'autres régions de la République Démocratique du Congo.

6. Les résultats

A la fin de l'étude, le consultant présentera un rapport de quarante cinq pages minimum établissant l'état des lieux du secteur de la micro-finance et contenant des propositions concrètes susceptibles de servir de base pour l'élaboration d'une stratégie globale d'appui à la micro-finance.

Le rapport sera accompagné d'une synthèse des points essentiels ne dépassant pas cinq pages. Les deux seront présentés sur support magnétique (disquette) accompagné d'un exemplaire imprimé et relié.

7. Constitution de l'Equipe

Consultant chef de l'équipe :

Mushi Mugumo, Ph.D. spécialiste en économie de développement, particulièrement en élaboration des projets et en développement de l'entreprise privée.

Collaborateurs :

2. Kamavu Ndungu : Licencié et diplômé d'études supérieures en sciences et techniques de développement, assistant à la Faculté d'économie et développement des Facultés catholiques de Kinshasa, spécialiste dans l'étude des organisations de la société civile, particulièrement des Organisations non gouvernementales de développement.
3. Bokumbo Félix : Licencié en sciences et techniques de développement, assistant à la Faculté d'économie et développement des Facultés Catholiques de Kinshasa, spécialiste dans le développement des projets et la conduite des enquêtes sur le terrain.
4. Ngbagaro Nyro Germain, Bwanaheri Mapisano, Ali Emedi, tous licenciés en sciences et techniques de développement, consultants indépendants

Fait à Kinshasa, le dimanche 16 juin 2002

Mushi Mugumo Ferdinand, Ph.D.;

Annexe 2. - Liste des unités de micro-crédits rencontrées

1. Coopérative d'épargne, de crédit et de production Kimbanguiste CECPKI-Kasavubu/Saïo, Centre d'accueil Kimbanguiste tél. 50710
2. Coopérative d'épargne et de crédit –CEC/ 23^{ème} Communauté de l'église évangélique du Congo-ECC, Agence de Ngiri Ngiri, Kivu N°61
3. Coopérative d'épargne et de crédit pour la promotion des investissements, COOPECSI, Ndjombo N° 87 bis / Ngiri Ngiri
4. Coopérative d'épargne et de crédit pour l'investissement COOPECSI ; Kongolo Huileries /Kinshasa
5. Coopérative Chrétienne pour le développement au Congo CODECO/Bumbu, Petipeti/ Shaba : délocalisé
6. Coopérative d'épargne et de crédit de l'armée du salut COODECAS Kabinda N° 169 Kinshasa
7. Coopérative centrale d'épargne et de crédit- COOPECS 22ème Communauté, Kasavubu N° 242
8. Coopérative de crédit pour le bien être social : COOPBS
9. Caisse populaire d'épargne et de crédit LUYMAS, CPEL Maringa-Assossa/ Kasavubu
10. Coopérative d'appui au développement (CADEV) 11A Avenue du Marché, Kinshasa / Gombe
11. Fédération des agriculteurs et éleveurs du Congo-Ouest (FAGELCO), Immeuble Massamba, Local N° 02 Bokassa, 1er Niveau
12. Ligue de la zone Afrique pour la défense des droits des enfants, étudiants et élèves (LIZADEEL) 80/A Avenue du Commerce Gombe
13. CECIPME (Coopérative d'Epargne, de crédit et d'investissement des PME)
14. Coopérative centrale d'épargne et de crédit de l'Union Nationale des Femmes "CECUNAF" Avenue du Rail n° 7, Kinshasa Ngaliema
15. Initiative pour le Développement communautaire Intégré Va Plus loin (IDECOM/VAPL) 17 bis, Avenue Wamba/Kingabwa, Réz de chaussée Building Flamboyant/Gombe
16. Femmes Congolaises pour le développement Intégral (FECODEI/ONG) 103, Avenue Itaga, Commune de Kinshasa
17. Générale des Activités pour la Promotion de l'idéal Communautaire (GAPIC) 295 Avenue Luvua/Linguala
18. Coopérative d'épargne et de crédit Saint Michel dans l'enceinte de la paroisse saint Michel
19. Coopérative pour le développement du Congolais
20. PECIU,
21. UCCEC DIB,
22. NCHB,
23. COOCEC Mennonites
24. AFADECO
25. COOPECSI MATONGE
26. COOPECS-DEV NDJILI
27. COOPECS-DEV KALAMU
28. COOPECS-CEAC LEMBA

29. COOPECS-CEAC YOLO
30. COOPECS-CEAC MATONGE
31. AGENCE BONDEKO MEC
32. AGENCE BOTONDI MEC
33. KLISTU MOKONZI MEC
34. Agence Bolingo